

Maisons-Alfort

le mag

AVRIL 2022 #507

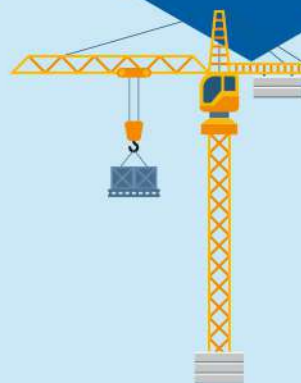
BUDGET 2022



0%
d'augmentation
des taux d'impôts
communaux et
gel des tarifs
municipaux



22
millions d'euros
d'investissement



À LA UNE

Élection présidentielle,
mode d'emploi

P. 6

ACTUALITÉS

Ukraine : la Ville et
les Maisonnais mobilisés

P. 7

CADRE DE VIE

La Ville obtient le renforcement
et le prolongement de la ligne
de bus 372

P. 28



À LA UNE
Élection présidentielle,
mode d'emploi

07

ACTUALITÉS

Ukraine :
la Ville et
les Maisonnais
mobilisés



28

CADRE DE VIE

**La Ville obtient le
renforcement et le
prolongement de
la ligne de bus 372**



34

**SORTIES
CULTURELLES**

**Printemps des Arts : les
rendez-vous qui vous
attendent en avril**



PRATIQUE

Aidants Connect :
un nouveau
dispositif
pour vous
accompagner
dans vos
démarches
numériques

Retrouvez toute l'actualité de votre ville sur son site internet www.maisons-alfort.fr
et sur sa page Facebook : Ville de Maisons-Alfort.

AVRIL 2022

Directeur de la publication : Marie France Parrain • **Rédaction en chef :** Solenne Dimofski • **Rédaction :** Solenne Dimofski,
Annabelle Coutant • **SR :** Isabelle Hamon • **Conception - Réalisation :** E-media • **Impression :** Le Réveil de la Marne •

Photos : Service Communication, RP - Le Nai, Dinh, Lastes, Oulmi • **Tirage :** 32 000 exemplaires • **Dépôt légal :** 3 501 P



Marie France Parrain
Maire de Maisons-Alfort
Conseillère départementale
du Val-de-Marne



Chères Maisonnaises,
chers Maisonnais,

Accompagner le développement harmonieux de Maisons-Alfort et agir au plus près des besoins et des attentes des familles maisonnaises, tels sont les objectifs majeurs qui ont guidé l'élaboration du budget de la Ville de Maisons-Alfort pour l'année 2022.

Un budget qui répond également à notre exigence sans cesse affirmée de gérer de façon saine et équilibrée les finances locales, dans le souci toujours constant de l'argent des contribuables, tout en proposant des services et des équipements de qualité, des projets innovants et un programme dynamique d'investissements.

Cette exigence permet à Maisons-Alfort, depuis des décennies, de figurer au tableau d'honneur des villes bien gérées de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne et de la métropole du Grand Paris. Grâce à des dépenses de fonctionnement

maîtrisées qui placent notre commune à la première place des villes de même strate de la Métropole, un endettement qui a diminué de 57% depuis 2005, et une pression fiscale la plus faible des villes de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne, nous sommes en mesure d'agir dans tous les domaines de la vie quotidienne des Maisonnais.

Environnement et cadre de vie, sécurité, éducation, sport, culture, jeunesse et solidarité, vous retrouverez en détail tout ce que nous allons réaliser au cours de l'année 2022 pour toutes les générations de Maisonnais. Nous allons en effet consacrer **22 millions d'euros en investissements, soit 30% de plus que l'année précédente**, pour proposer une offre de service qualitative, des équipements adaptés et mettre en œuvre de nouveaux projets tels que **le déploiement de la vidéoprotection** dans tous les quartiers de Maisons-Alfort, l'ouverture de **la Maison de l'Environnement** sur les Bords de Marne et du **Quartier des Jeunes** aux Juilliottes, la pose d'une pelouse synthétique pour le football et le rugby au stade des Juilliottes, la rénovation des cours d'écoles pour lutter contre le réchauffement climatique, la deuxième phase du plan 1 000 arbres ou encore le remplacement du Bibliobus.

Mais surtout, parce que **nous veillons aussi à protéger le pouvoir d'achat des Maisonnais, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition en 2022**, tout comme **nous avons décidé de geler l'ensemble des tarifs municipaux**, et ce pour la 7^e année consécutive et malgré l'inflation qui repart nettement à la hausse.

Plus que jamais, la majorité municipale reste mobilisée à vos côtés pour faire

de Maisons-Alfort une ville qui se transforme dans le respect de son identité et où chacune et chacun d'entre vous peut s'épanouir et envisager un avenir à la fois serein et dynamique.

Toujours dans ce même souci d'œuvrer pour améliorer le cadre de vie des Maisonnais, je vous informe que nous avons obtenu d'Ile-de-France Mobilités, grâce aux interventions de notre député, d'Olivier Capitanio, président du Conseil départemental, et de Romain Maria, maire-adjoint et conseiller régional, **le renforcement de la fréquence et le prolongement du trajet de la ligne de bus 372 qui parcourt Maisons-Alfort**. Une très bonne nouvelle à laquelle nous souhaitons associer les Maisonnais en sollicitant leur avis sur le nouveau trajet qui sera mis en place. Je vous invite donc à répondre très nombreux à la consultation que nous organisons en renvoyant le coupon prévu à cet effet dans le magazine ou en remplissant le formulaire dédié sur le site internet de la Ville.

Enfin, alors que la Ville va verser une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Protection Civile pour s'associer à l'élan de solidarité mis en place en faveur des Ukrainiens durement touchés par l'offensive armée menée par la Russie, je tiens à saluer la forte mobilisation des Maisonnais de toutes générations qui ont apporté très nombreux leurs dons lors des collectes que nous avons organisées témoignant une fois de plus de ce bel état d'esprit qui les anime et qui fait de Maisons-Alfort une ville authentique et attentive aux autres.

Les 12 et 19 juin 2022 se tiendront les élections législatives. Aussi dans le souci de respecter l'égalité entre tous les candidats et se conformer à la lettre et l'esprit de la législation électorale, vous avez pu constater que nous ne faisons plus apparaître dans le magazine municipal le nom de notre Député tout comme nous ne publions pas de photos de sa présence aux événements municipaux en raison de sa candidature à ces élections.

LA SOUPE DES CHEFS DU LIONS CLUB

Le 5 mars dernier, le Lions Club de Maisons-Alfort organisait pour la deuxième fois sa « Soupe des Chefs » au marché de Charentonneau. Cet événement a pour ambition de récolter des fonds pour l'association des Petits Frères des Pauvres.

Cette année encore, de nombreux restaurateurs se sont mobilisés pour réaliser des recettes de soupes originales et variées afin de régaler tous les palais. Y compris ceux du maire, Marie France Parrain, et de Marie-Laurence Beyo, maire-adjointe à la Solidarité, qui ont participé à cette action caritative. Cette vente a rencontré un franc succès puisque 500 euros ont pu être récoltés.



INAUGURATION DE LA FROMAGERIE « AU CHIEN SOUS LA TABLE » !

Le 18 mars s'est tenue l'inauguration de la fromagerie « Au chien sous la table », en présence de le maire, Marie France Parrain, de la maire-adjointe en charge de l'Action économique, Karine Perez, et d'élus municipaux. Avant de s'installer à Maisons-Alfort, Estelle Defarge, gérante de la boutique et Maisonnaise de naissance, a débuté sa carrière de fromagère à Lyon. Elle développe son savoir-faire dans cette nouvelle boutique en proposant de nombreuses spécialités, notamment des plateaux de fromages d'importation et des créations fromagères. Ce retour aux sources a inspiré le nom de sa fromagerie puisque le « chien sous la table » est une référence à ses souvenirs d'enfance, lorsque durant les repas familiaux, un chien était toujours présent pour se délecter des restes de fromage.

[Rendez-vous au 116, rue Roger François](#)

CÉRÉMONIE DE LA CITOYENNETÉ

Les jeunes Maisonnais ayant récemment atteint l'âge de la majorité ont eu l'opportunité de rencontrer le maire, Marie France Parrain, notre député ainsi que les élus de la Ville le 26 mars dernier lors de la cérémonie de la citoyenneté. Celle-ci a pour objectif de remettre leur carte d'électeur à tous les jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la ville. À cette occasion, le maire de Maisons-Alfort a rappelé les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. Au total, plus d'une centaine de jeunes électeurs a assisté à cette cérémonie au Moulin Brûlé, qu'ils ont quittée munis de leur carte électorale prête à l'emploi.



MARDI GRAS À LA CASERNE MOHIER

Le comité des fêtes du quartier Mohier a organisé diverses animations à destination des enfants pour célébrer Mardi gras, le 9 mars. Balade en calèche, châteaux gonflables, jeux de kermesse ou encore coloriage... les enfants de la gendarmerie ont eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir de nombreux divertissements ! Pour régaler les papilles des petits comme des grands, des boissons, barbes à papa et gâteaux étaient également au menu de ces festivités. Enfin, point d'orgue de cette après-midi : l'élection de Miss et Mister Mardi gras 2022, qui laissera sans aucun doute de nombreux souvenirs aux enfants !



SOIRÉE D'INAUGURATION DU PRINTEMPS DES ARTS

Afin de célébrer l'ouverture de la 18^e édition du Printemps des Arts, plus de 300 Maisonnais ont assisté à la soirée d'inauguration organisée le 14 mars au théâtre Claude Debussy, en présence des artistes. Le maire, Marie France Parrain, aux côtés des maire-adjointes en charge de la vie associative et des Affaires culturelles, Catherine Hardy et Catherine Hervé, a donné le « la » à cette nouvelle édition avec un coupé de ruban symbolique. Pour cette soirée inaugurale, l'Office Municipal de la Culture et les artistes ont concocté une nouvelle formule pleine de surprises : une vidéo réalisée par Agnès Brème, a ainsi été projetée pour souligner le travail effectué par les associations d'arts plastiques ; Charles Piquion, conteur et comédien, a partagé son talent pour les mots en guidant les spectateurs à travers les œuvres tandis que des performances artistiques ont jalonné l'ensemble de cette soirée conviviale. L'occasion pour le public d'échanger avec les artistes et de découvrir en direct leur processus créatif. Enfin, les prix du Salon des Arts Maisonnais – qui ouvre traditionnellement le Printemps des Arts – ont été remis : **félicitations à Ferhat Bouharrar qui a remporté le Prix de la Ville pour *L'oiseau*, Nathalie Varandes, lauréate du Prix du Jury pour *Le chêne vision* et Gérard Vrielynck, qui a reçu le Prix du Salon grâce à son œuvre *Terre de feu*.**



MARS EN JAZZ

Maisons-Alfort s'est parée des couleurs du jazz tout au long du mois de mars ! Cette année, ce sont les origines du mouvement musical qui ont été mises à l'honneur avec deux expositions et quatre événements présentés par la médiathèque André Malraux et le conservatoire Henri Dutilleux. Ces propositions culturelles avaient toutes pour inspiration première, la bande dessinée *Jazz Lieutenant*. Un livret de jeu a été créé pour enrichir les expositions et encourager petits et grands à percevoir les détails des documents historiques présentés. Naturellement, le public maisonais a également pu apprécier le jazz en musique, au cours de deux concerts.

> Vous avez manqué un des rendez-vous ? Flashez ce QR code !



Élection présidentielle, mode d'emploi

Les 10 et 24 avril, vous serez appelé à élire le ou la prochain(e) président(e) de la République pour un mandat de cinq ans. Trouver son bureau de vote, établir une procuration ou encore présenter les bonnes pièces d'identité le jour-J... Retrouvez les réponses à vos questions.

Avant le scrutin

Le numéro national d'électeur, c'est nouveau ?

Vous avez peut-être remarqué qu'un numéro figurait sur votre nouvelle carte électorale. Désormais, lorsque vous établissez une procuration, vous devez renseigner votre numéro national d'électeur. Composé de huit à neuf chiffres, il permet de retrouver plus facilement les électeurs et leurs mandataires. De même, il vous faudra indiquer celui de votre mandataire. Ce numéro peut également être récupéré en quelques clics seulement sur le site service-public.fr, rubrique « Interroger sa situation électorale ».

À qui puis-je donner procuration ?

Grande nouveauté, vous avez désormais la possibilité de donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que Maisons-Alfort. Jusqu'à présent, il était seulement possible d'accorder son vote à une personne inscrite dans un autre bureau de la même commune. **Toutefois, le mandataire devra toujours se déplacer dans votre bureau de vote afin de glisser votre bulletin dans l'urne.**

Est-il possible d'avoir deux procurations ?

La réponse est non. Ce dispositif était exceptionnel en raison du contexte sanitaire lors des élections départementales et régionales de juin 2021. Ainsi, la possibilité offerte pour chaque électeur de disposer de deux procurations établies en France, n'est désormais plus valable.

Comment établir ma procuration ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **En ligne sur la plateforme dédiée maprocuration.gouv.fr ou depuis votre smartphone :** attention, la procédure n'est cependant pas 100 % dématérialisée puisque **vous devrez encore vous déplacer dans un commissariat de police muni de votre référence de dossier** envoyée par e-mail et d'une pièce d'identité pour que votre procuration soit définitivement validée.
- **En format papier :** auprès du commissariat ou du tribunal d'instance de Charenton pour remplir le formulaire requis – **Cerfa n°14952*03** – téléchargeable également sur le service-public.fr

Si vous n'avez pas établi de procuration pour le 1^{er} tour, il vous est encore possible d'en établir une pour le second tour.



Le Jour-J

Quel est mon bureau de vote ?

Il existe 37 bureaux de vote à Maisons-Alfort, ouverts de 8h à 20h. L'adresse est mentionnée en haut de votre carte d'électeur. Vous pouvez également les retrouver facilement à l'aide du plan interactif de la ville, accessible depuis le site internet maisons-alfort.fr.

Quelles sont les pièces d'identité acceptées ?

Point important, s'il n'est pas nécessaire d'avoir sa carte d'électeur pour pouvoir voter, il est toutefois **impératif de présenter une pièce d'identité**. Sont ainsi recevables : votre carte nationale d'identité (CNI) ou votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans, votre permis de conduire, votre carte Vitale, d'invalidité et du combattant avec photo, de même pour le permis de chasser.

Quels sont les bulletins de vote valables ?

Attention, lors du vote, ne sont pas considérés comme valables les bulletins annotés, déchirés ou encore sans enveloppe. Ils seront ainsi déclarés nuls. De même, une profession de foi à la place d'un bulletin de vote ne sera pas comptabilisée.

Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales pour les législatives !

Vous n'êtes pas encore inscrit ? Il est encore temps d'effectuer cette démarche pour pouvoir voter aux élections législatives qui se dérouleront les **12 et 19 juin**.

Vous avez ainsi **jusqu'au 6 mai** pour vous inscrire en mairie auprès du service Affaires Générales ou par courrier adressé à la Ville de Maisons-Alfort – 118, avenue du Général de Gaulle. Ce délai est ramené au 4 mai si vous vous inscrivez **directement en ligne, depuis la plateforme dédiée accessible depuis votre espace citoyen et service-public.fr**.

UKRAINE

La Ville et les Maisonnais mobilisés

L'Hôtel de ville éclairé tous les soirs aux couleurs de l'Ukraine en soutien.

La Ville de Maisons-Alfort exprime sa solidarité et son soutien au peuple ukrainien face à l'offensive militaire engagée par la Russie le 24 février dernier. S'associant à l'élan de solidarité national et international en faveur de la population ukrainienne durement touchée par ce conflit, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place dès le 7 mars plusieurs collectes afin de permettre aux Maisonnais qui le souhaitent d'effectuer des dons de façon sécurisée. Ces derniers ont ensuite été récupérés par la Protection Civile – organisme reconnu pour ses actions au service des populations menacées dans le monde – qui s'est chargée de les acheminer sur place. « *Les dons n'ont cessé d'affluer* », a constaté la maire-adjointe à l'Action sociale et la Solidarité, Mme Beyo. Onze palettes ont ainsi pu être acheminées grâce aux apports de tous les Maisonnais.

Donner en toute sécurité

Désormais, les associations et ONG sur place ont appelé à privilégier les dons financiers pour des raisons d'efficacité et de flexibilité sur le terrain. En effet, « *les besoins des Ukrainiens se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes [...] dont les particuliers ne disposent pas* », explique l'Association des Maires de France.

Pour donner en toute sécurité aux organismes humanitaires qui interviennent en Ukraine :

- **Pour la Protection Civile** : via le site internet don.protection-civile.org/soutenir
- **Pour la Croix-Rouge** : via le site internet donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine

Toutefois, les dons matériels (denrées alimentaires, produits d'hygiène, couches et lait infantile...) demeurent utiles pour les populations de réfugiés qui arrivent en France.

Une subvention exceptionnelle

La Ville de Maisons-Alfort a également souhaité s'associer concrètement à la chaîne internationale de solidarité qui s'est mise en place, pour venir en aide aux populations restées sur place ainsi qu'aux réfugiés qui ont fui les zones de combat. Elle a ainsi voté lors du Conseil municipal du 17 mars, le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros au profit de la Protection Civile pour soutenir leurs actions en faveur des populations ukrainiennes. En parallèle, trois jeunes Ukrainiens ont été accueillis dans la section allophone UP2A de l'école élémentaire Parmentier B et deux élèves à l'école maternelle Saint-Exupéry.



Le maire de Maisons-Alfort, Mme Parrain, la maire-adjointe à la Solidarité, Mme Beyo, et des bénévoles récoltent les dons des Maisonnais.

Accueil, traducteurs... manifestez-vous !

Si vous êtes en mesure de proposer des solutions d'hébergement ou disposé à accueillir des Ukrainiens, vous êtes invité à vous rendre sur la plateforme mise en place par les services de l'État : parrainage.refugies.info. Une adresse dédiée au droit du séjour est mise à disposition des ressortissants ukrainiens résidant dans le Val-de-Marne ou souhaitant y séjourner : pref-accueil-sejour-ukraine@val-de-marne.gouv.fr. Si vous parlez ukrainien, vous pouvez vous manifester auprès de la Ville de Maisons-Alfort ou de la plateforme « Hébergement solidaire pour réfugiés ukrainiens » sur Facebook.

CHIENS DE TRINEAU

L'EnvA partenaire des championnats du monde



La course Lekkarod réunit à chaque édition une centaine de mushers et leurs chiens.

Eux aussi sont des champions... à quatre pattes ! Du 12 au 20 mars dernier, l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) était aux petits soins pour les chiens de traineau qui disputaient la 7^e édition de la course Lekkarod, dont l'école est partenaire. Un rendez-vous incontournable de la fin de l'hiver

qui a réuni 100 mushers, près de 800 chiens et des dizaines de bénévoles. Le coup d'envoi a été donné à Chamrousse en Isère où deux étapes se sont déroulées avant que la course ne se poursuive en Savoie. Au total, les attelages ont traversé trois massifs – Belledonne, le Val d'Arly et la Haute-Maurienne.

Une équipe dédiée aux soins des animaux 24h/24

Pour veiller sur la santé et le bien-être des chiens durant les neuf jours de compétition de jour comme de nuit, cinq étudiantes de 4^e et 5^e année à l'EnvA ont assisté les vétérinaires professionnels, aux côtés du **Pr. Dominique Grandjean, chef de l'unité de médecine de l'élevage et du sport (UMES) de l'EnvA et président de l'association « Lekkarod »** - organisatrice de la compétition. Il faut dire qu'au même titre que des sportifs de haut niveau, les canidés sont de véritables athlètes ! « *Le bien-être de l'animal est au cœur de cette compétition. Les tracés et la longueur des étapes ainsi que le temps de repos sont adaptés aux animaux* », explique l'EnvA. De même que pour la précédente édition, des chiens formés à la détection de la Covid-19 à l'EnvA, dans le cadre du programme Nosais-Covid19 porté par le Pr. Grandjean, étaient présents tout au long de l'événement. Par un dépistage quotidien des équipes et des concurrents, ils ont ainsi contribué au respect des règles sanitaires en vigueur.

MÉDIATHÈQUE DU CENTRE

Avec la boîte de retour, rendez vos livres quand vous le souhaitez !

Et de 2 ! Désormais, la médiathèque du Centre dispose aussi de sa boîte de retour. Elle vient ainsi compléter l'offre de services proposée par les médiathèques de la Ville, et s'ajouter à celle installée fin 2019 à la médiathèque André Malraux. Accessible 24h/24 et 7j/7, elle vous permet de retourner vos emprunts (livres, revues, CD et DVD) à tout moment, indépendamment des horaires d'ouverture de la médiathèque. Afin de faciliter votre quotidien, sachez qu'il est également possible de rendre vos ouvrages dans la boîte de retour de votre choix, y compris si vous avez réalisé vos emprunts dans une autre structure. D'une contenance de 200 documents, les boîtes de retour garantissent un stockage qui n'endommage pas les œuvres et un transport simple grâce au chariot intégré. Les équipes des médiathèques André Malraux et du Centre les relèvent tous les jours d'ouverture. Toutefois, il se peut que leur capacité soit atteinte et qu'il ne soit plus possible de faire un retour. **Si tel est le cas, nous vous demandons de ne pas forcer, ce qui pourrait endommager les ouvrages, et de ne pas les déposer sur la boîte ou à côté. En effet, vous êtes responsable de vos emprunts jusqu'à réception et mise à jour de votre compte lecteur.**

À noter par ailleurs que depuis le 1^{er} avril, l'ensemble des prêts – CD et DVD compris - effectué au sein des médiathèques de la ville est gratuit.

> Médiathèque du Centre - 34/36, avenue du Professeur Cadiot



Une boîte de retour similaire est également à votre disposition à la médiathèque André Malraux.

BUDGET 2022

0%
d'augmentation
des taux d'impôts
communaux et
gel des tarifs
municipaux

Diminution de
57%
de l'endettement
depuis 2005

22
millions d'euros
d'investissement

Le 17 mars dernier, le budget primitif pour l'année 2022 a été voté par le Conseil municipal.

Moment fort de la vie de notre commune, il définit les orientations et priorités de la municipalité pour continuer à faire de Maisons-Alfort une ville où il fait bon vivre, respectueuse de l'environnement, aux finances saines et qui bénéficie d'un programme d'investissement toujours plus dynamique pour assurer à chaque Maisonnais des services et des équipements de qualité.

Le point sur le budget 2022.

Comment fonctionne le budget d'une commune ?



Le budget d'une collectivité couvre une année civile et doit obligatoirement être voté avant le 15 avril. Son élaboration est le fruit d'un travail coordonné entre le maire et l'ensemble des services de la ville. Une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année est ainsi réalisée, certaines données étant fournies par l'Etat (bases d'imposition, montant des dotations...) tandis que les dépenses dites obligatoires doivent être sincèrement évaluées (charges de personnel...).

Des discussions sont ensuite engagées avec les services de la ville et la municipalité afin de déterminer les axes de dépenses et d'investissement de l'année conformément aux engagements du projet de mandat municipal.

Se tient alors un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget, une étape obligatoire pour les communes, qui permet d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation et la stratégie financière, les engagements envisagés ainsi que la politique d'investissement.

Comme toute collectivité, le budget de la Ville de Maisons-Alfort doit obéir à la règle de l'équilibre réel, à savoir que les dépenses doivent être complètement couvertes par les recettes. Un budget supplémentaire est généralement voté en fin d'année afin d'ajuster les prévisions du budget primitif.

Que regroupent les dépenses d'une commune ?

Le budget d'une commune se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement, qui comprennent chacune une partie dépenses et une partie recettes. Ainsi, les dépenses de fonctionnement représentent le quotidien d'une ville englobant les charges de personnel, l'entretien des rues, des équipements municipaux, des espaces verts etc. tandis que celles d'investissement regroupent le financement de projets d'aménagement, d'amélioration du cadre de vie ou encore la création de nouveaux équipements.



Les principales recettes

On retrouve le produit des impôts locaux, des taxes, des services municipaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, les autres dotations et subventions ainsi que l'épargne brute que s'est constituée la ville (voir encart).

L'AUTOFINANCEMENT OU ÉPARGNE BRUTE, SIGNE DE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

L'autofinancement ou épargne brute, fruit d'une gestion rigoureuse des finances communales, permet à notre Ville de disposer de ressources propres afin d'investir et de limiter le recours à l'emprunt. Une marge de manœuvre que la Ville de Maisons-Alfort a toujours fait en sorte de préserver

afin d'offrir aux Maisonnais des services de qualité tout en maintenant une pression fiscale modérée. La capacité d'autofinancement s'élève à 6,2 millions d'euros en 2022, permettant ainsi à notre commune de faire face à d'éventuels aléas et d'aborder l'année 2022 de façon plus sereine.

Des priorités affirmées pour 2022

Le budget 2022 a été établi avec des priorités clairement définies par l'équipe municipale : continuer à faire de Maisons-Alfort un poumon vert à deux pas de la capitale, une ville encore plus sûre, solidaire, au cadre de vie toujours plus agréable. Une ville qui se transforme afin de proposer des services au plus près des besoins de chaque Maisonnais. Et ce, tout en maîtrisant les dépenses courantes, en limitant le recours à l'emprunt et sans aucune augmentation des taux d'imposition communaux.



Depuis un an, la Ville possède son maraîchage et fournit en fruits et légumes de saison cultivés de manière biologique les crèches municipales.

Maisons-Alfort, un poumon vert à deux pas de la capitale

Préserver l'environnement et notre cadre de vie est une priorité de longue date de l'équipe municipale qui réaffirme cet engagement notamment par la création d'une Maison de l'Environnement sur les bords de Marne qui verra le jour en 2022. Sans oublier la poursuite du programme 1 000 arbres, l'expansion du maraîchage municipal, de la végétalisation de nouvelles cours d'école ou encore le fleurissement des pieds de murs. Ainsi, les dépenses allouées à l'aménagement et à l'environnement s'élèvent à 8,2 millions d'euros en 2022.

Une ville plus sûre

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la Ville va **déployer la vidéoprotection dans tous les quartiers** afin de compléter les mesures de prévention et de sécurité déjà existantes et lutter contre les pratiques illégales et les infractions. Au total, environ **70 caméras** vont être installées pour un coût évalué à 1,9 million d'euros. Un projet qui conforte la volonté de la Ville d'œuvrer concrètement pour la sécurité et la tranquillité des Maisonnais. Les premières caméras seront posées d'ici la fin du mois de mai. **Le budget affecté à la sécurité est ainsi en hausse de 8% en 2022.**



Désormais, les policiers municipaux sont équipés de caméras-piétons dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.



Le futur « QJ », un espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise.

Des finances saines et équilibrées et aucune augmentation d'impôt depuis 7 ans

L'évolution des dépenses courantes sera strictement limitée à 1,2% en 2022, soit une hausse inférieure à l'inflation estimée en septembre dernier par le gouvernement pour cette année (1,5%). De même, le recours à l'emprunt demeure limité (moins de 2,5 millions d'euros) afin de stabiliser durablement l'endettement par habitant et continuer à faire de notre commune l'une des villes de plus de 50.000 habitants de la métropole du Grand Paris les plus faiblement endettées. Pour la septième année consécutive, les taux communaux d'imposition des taxes foncières bâtie et non-bâtie en 2022 seront reconduits sans aucune augmentation par rapport à 2021. Il en va de même pour les tarifs de l'ensemble des services municipaux.

Une ville qui se transforme

L'entretien et la modernisation des équipements communaux a toujours été l'une des priorités d'action de la Ville afin de

continuer à offrir aux Maisonnais des structures de qualité correspondant à leurs besoins. Tout en poursuivant cette politique inscrite dans la durée, Maisons-Alfort est aussi une ville qui se transforme, tournée vers la jeunesse et l'avenir. Ainsi, elle accueillera en 2022 le « QJ » pour Quartier des Jeunes au 31 Cours des Juilliottes. Un nouvel espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise.

Toujours solidaire

Plus que jamais, Maisons-Alfort entend rester une ville solidaire au plus près des besoins des Maisonnais les plus modestes ou fragiles. Cela passe par la reconduction des crédits affectés à l'action sociale - et en particulier la subvention annuelle versée au CCAS d'un montant de 300 000 euros. S'y ajoutent des moyens matériels attribués aux 25 écoles maternelles et élémentaires communales dont la dotation pédagogique annuelle par élève sera augmentée, comme tous les ans, de 2% en 2022.

Deux ans de crise sanitaire et des finances toujours aussi solides

Grâce à sa gestion saine et équilibrée des finances locales qu'elle pratique depuis de nombreuses années, la Ville de Maisons-Alfort a pu faire face à deux années de crise sanitaire en étant au plus proche des Maisonnais. **Toujours en tête des villes bien gérées de la Métropole** en matière de dépenses de fonctionnement et d'endettement, notre Ville a ainsi pu dégager les marges de manœuvre nécessaires pour pallier les difficultés induites par la crise sanitaire et ce, **tout en continuant de proposer des services de qualité à toutes les générations de Maisonnais et à investir dans de nouveaux projets**. Cette gestion budgétaire soucieuse de l'argent des contribuables, qui caractérise notre ville, continue de se traduire dans ce nouveau budget 2022, conformément aux engagements pris de longue date par l'équipe municipale.

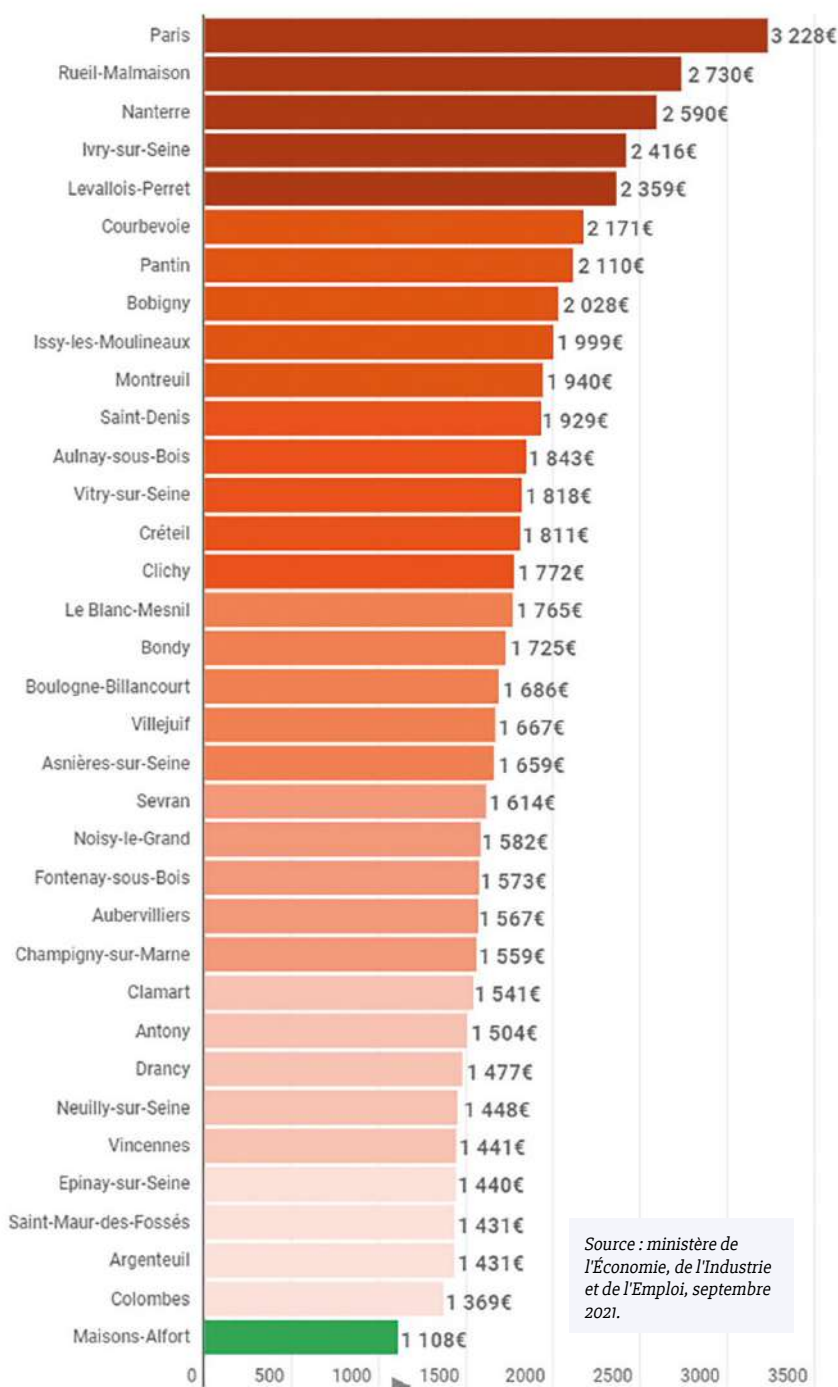
À ce contexte sanitaire encore incertain s'ajoute une conjoncture économique difficile que connaissent désormais les collectivités depuis plusieurs années, en raison, notamment, de la baisse constante des dotations de l'État, de la suppression progressive jusqu'en 2023 de la taxe d'habitation, et aujourd'hui du contexte inflationniste récemment renforcé par le conflit en Ukraine.

Face à ces éléments, la Ville de Maisons-Alfort réaffirme sa volonté de poursuivre une politique budgétaire raisonnée et maîtrisée et reste plus que jamais mobilisée pour mener à bien son programme d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement sont les plus faibles parmi les 35 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 108 euros/hab. en 2020, soit 39% de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1 809 euros/hab.).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES 35 COMMUNES DE PLUS DE 50 000 HABITANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS (EN EUROS/HABITANT).



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.

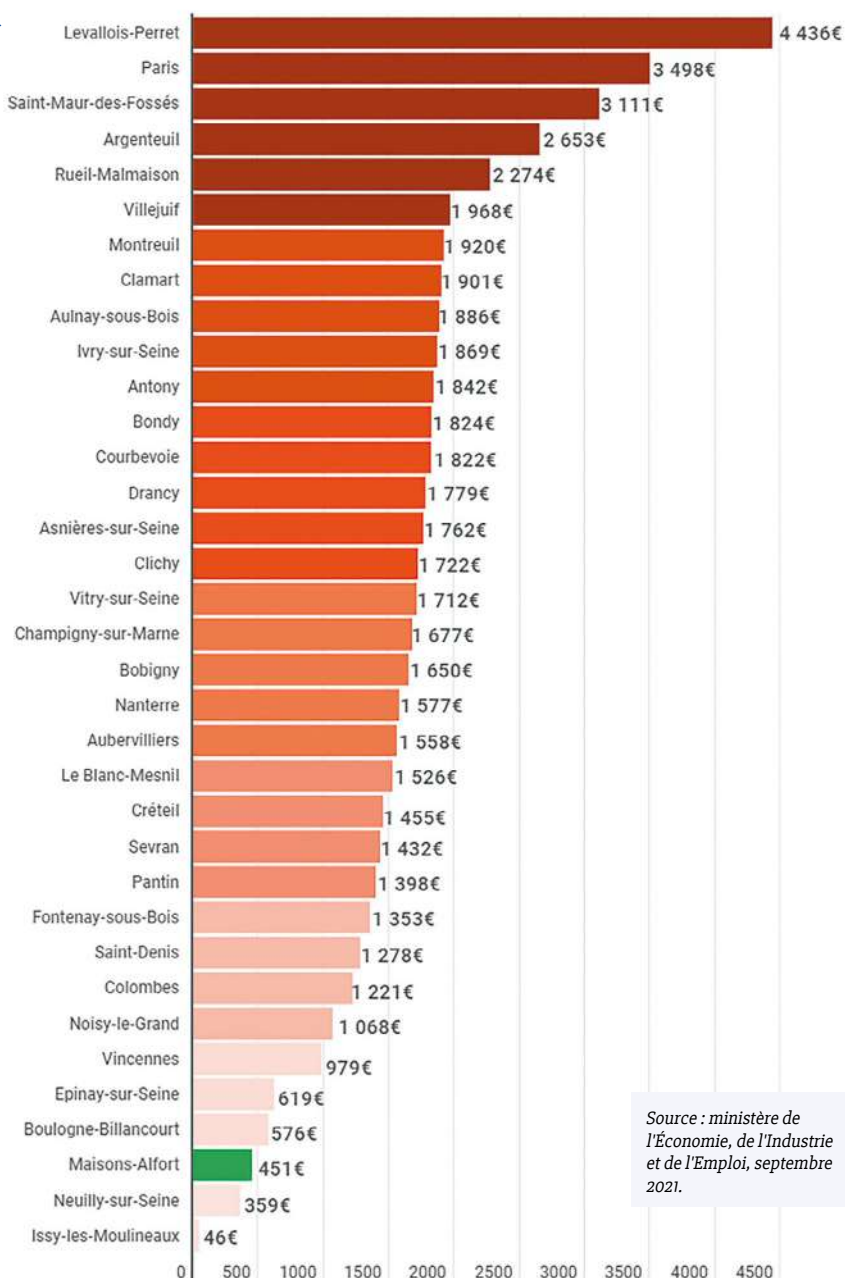
« À titre comparatif, si Maisons-Alfort avait eu en 2020 un produit d'impôts locaux aussi élevé que la moyenne départementale des villes de plus de 50 000 habitants, cela aurait représenté 241 euros d'impôts locaux en plus par Maisonnais. »

Marie France Parrain,
Maire de Maisons-Alfort

Un faible endettement en baisse constante

L'endettement de notre Ville ne cesse de diminuer depuis plus de 15 ans, passant ainsi de 1 060 euros par habitant en 2005 à 451 euros en 2020, soit une diminution de 57% de l'endettement communal. Grâce à cette diminution significative, l'endettement en euros par habitant est inférieur de 73% à la moyenne des villes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. **Maisons-Alfort est ainsi la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne.** Au 1^{er} janvier 2022, l'endettement communal par habitant est même passé sous la barre des 400 euros, s'élevant environ à 392 euros, faisant de Maisons-Alfort la seule commune de plus de 50 000 habitants du Val-de-Marne dans cette situation. Ce qui permet de maintenir une faible pression fiscale tout en menant un programme d'investissement dynamique.

ENDETTEMENT
DES 35 COMMUNES
DE PLUS DE 50 000
HABITANTS DE
LA MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS
(EN EUROS/HABITANT).



Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.

Impôts locaux : toujours 0% d'augmentation des taux communaux

Dans un contexte économique incertain pour les collectivités, dû notamment à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la Ville de Maisons-Alfort maintient une politique fiscale stable et maîtrisée qui préserve le pouvoir d'achat des Maisonnais. Pour la septième année consécutive, **le budget municipal ne prévoit aucune augmentation des taux communaux d'imposition, que ce soit pour la taxe foncière bâtie et non bâtie**. Une stabilité fiscale qui n'est rendue possible que par la gestion saine et responsable des finances communales, et ce, de longue date.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les taux d'imposition communaux à Maisons-Alfort (27,52%) resteront encore en 2022 largement inférieurs aux moyennes 2021 départementale (35,68%) et nationale (37,72%) pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.



ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT COMMUNAL

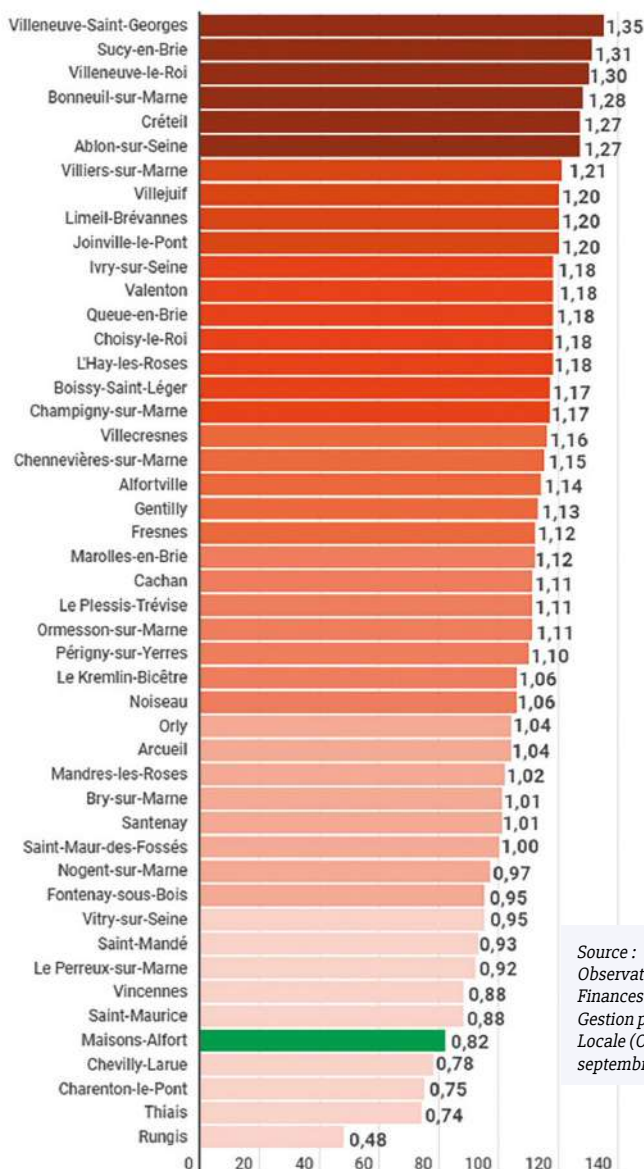
● Maisons-Alfort
● Villes du Val-de-Marne de + de 50 000 hab.

Source : ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, septembre 2021.

Une pression fiscale modérée

De ce fait, la pression fiscale des familles maisonnaïses est inférieure depuis plusieurs années à la moyenne départementale et même nationale. Maisons-Alfort applique ainsi la pression fiscale la plus faible du département (0,82) parmi les villes de plus de 50 000 habitants.

PRESSIION FISCALE SUR LES MÉNAGES DE 47 COMMUNES
DU VAL-DE-MARNE 2020



Source :
Observatoire des
Finances et de la
Gestion publique
Locale (OFGL),
septembre 2021.

Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale ?

La pression fiscale mesure le poids des prélèvements obligatoires payés par les contribuables. À l'échelle communale, il s'agit des impôts directs locaux, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières bâtie et non-bâtie. Plus un ménage paie d'impôts locaux, plus sa pression fiscale sera donc élevée et inversement.

Taxe foncière, d'habitation, TEOM : savoir décrypter mes impôts locaux



La taxe d'habitation

Dans le cadre de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en place progressivement jusqu'en 2023, les communes ne perçoivent plus la recette de cet impôt local depuis 2021. Une compensation est versée en contrepartie par l'État à compter de 2022. En conséquence, la Ville de Maisons-Alfort ne peut désormais plus voter de taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences principales mais uniquement pour celle s'appliquant aux résidences secondaires. A Maisons-Alfort, les taux d'imposition communaux demeurent à 22,09% sur les résidences secondaires et principales - jusqu'à la suppression en 2023 de la taxe d'habitation.

La taxe foncière bâtie

La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'accompagne également, depuis 2021, du transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie aux communes. Concrètement, à l'automne dernier, vous avez peut-être observé sur votre avis d'imposition que le taux indiqué pour la commune a augmenté : en réalité, il s'agit du regroupement sur une seule et même ligne du taux départemental et de celui voté par la commune, soit $13,75\% + 13,77\% = 27,52\%$. Pour les propriétaires, l'opération est donc neutre : ce regroupement des deux taxes n'entraîne donc pas de hausse supplémentaire sur la part communale. Auparavant, il y avait deux lignes sur votre avis d'imposition, distinguant les deux taux. Pour rappel, la municipalité a fait le choix une fois encore de ne pas augmenter en 2022 les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – a été transféré au 1^{er} janvier 2021 des communes aux Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui votent désormais directement le taux d'imposition. Ainsi, les recettes et les dépenses liées à la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés - désormais pleinement assumée financièrement par les EPT -, ne figurent plus au budget municipal.

Le pouvoir d'achat des Maisonnais doublement préservé : 0% de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort **n'augmentera aucun tarif municipal en 2022**, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus. A noter que les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une seule revalorisation sur 5 ans (2015-2020) limitée à 1% tandis que l'inflation cumulée sur six ans s'élève quant à elle à 6% (chiffre Insee).

Plus 30% de dépenses d'investissement en 2022

Une réduction de la dette constante et un faible endettement, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une pression fiscale modérée sont autant d'éléments qui permettent

encore aujourd'hui à la Ville de proposer aux Maisonnais un programme d'investissement toujours plus dynamique.

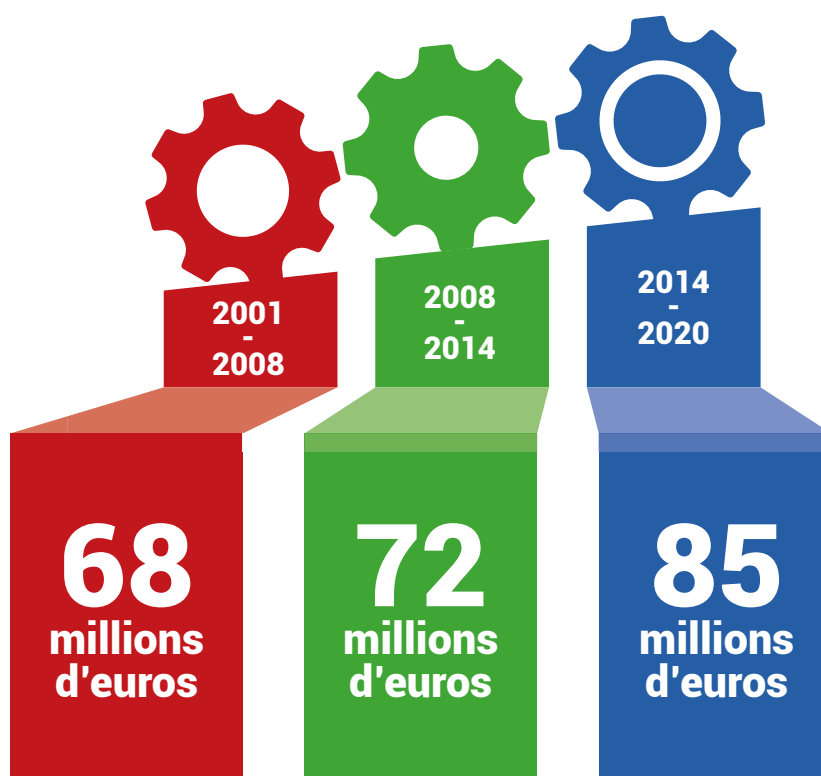
Rien que sur les deux premières années (2020-2021) du mandat municipal, le montant des investissements réalisés s'élève à 23 millions d'euros, et ce, dans un contexte fortement impacté par les confinements et le ralentissement de l'activité économique nationale.

Un effort qui se poursuit en 2022 avec une enveloppe budgétaire totale de 22 millions d'euros afin de toujours offrir aux Maisonnais des services de qualité et de nouveaux projets répondant à leurs besoins, à l'image de la future Maison de l'Environnement et du Quartier des Jeunes qui verront le jour cette année. La Ville consacre ainsi 11,5 millions d'euros aux dépenses et subventions d'équipement au budget 2022, soit 30% de plus que l'année passée. Sans oublier des reports de crédits qui portent le montant total d'investissement à 22 millions d'euros en 2022.

« Afin de ne pas pénaliser les familles maisonnaises, j'ai souhaité maintenir les tarifs municipaux 2022 au niveau de 2021, et ce malgré une reprise de l'inflation à plus de 2% sur un an. »

Marie France Parrain, Maire de Maisons-Alfort

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE DEPUIS 20 ANS



L'essentiel du budget 2022 en 1 coup d'oeil

CHIFFRES CLÉS 2022



67
millions d'euros
de dépenses réelles
de fonctionnement



22
millions d'euros
d'investissement

+30 %
de dépenses
d'investissement
(hors dette)

0%
d'augmentation
des taux d'impôts
communaux et gel
des tarifs
municipaux



8,2
millions d'euros
de dépenses pour
l'aménagement et
l'environnement

451 euros
montant de la dette
par habitant

Diminution de
57%
de l'endettement
depuis 2005



1,2
million d'euros
de travaux réalisés
en régie



300 000 euros
de subvention annuelle versée au
Centre communal d'action sociale (CCAS)

et **20 000 euros**
aux associations solidaires

4x moins élevé
que l'endettement moyen
des villes de plus de
50 000 habitants du
Val-de-Marne



**Les dépenses de fonctionnement
les plus faibles des 35 communes**

de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris

Une ville attentive aux besoins des familles maisonnaises

Maisons-Alfort a été élue meilleure ville où il fait bon être parent du département du Val-de-Marne en 2018. Une reconnaissance qui est venue saluer l'attention particulière accordée de longue date par l'équipe municipale à l'école et son rôle essentiel dans la réussite et l'épanouissement de la jeune génération de Maisonnais. De même, la Ville dispose de nombreuses structures de la petite enfance – crèches et haltes-garderies – afin d'assurer l'accueil des petits Maisonnais dans des conditions optimales dès leur plus jeune âge.



15,8

millions d'euros

C'est le montant total des dépenses affectées au secteur scolaire et aux accueils de loisirs en 2022

La Ville veille à la modernisation et à l'adaptation au réchauffement climatique de ses 25 écoles, à l'image de la maternelle Charles Péguy.

■ Une dotation par élève encore en hausse

Chaque année, notre Ville attribue une dotation scolaire aux 25 écoles maternelles et élémentaires afin d'assurer leur bon fonctionnement (achats de fournitures, transport pour les sorties scolaires, intervenants...). Revalorisée de 2%, elle s'élève à 61,20 euros par élève de maternelle et à 62,20 euros par élémentaire en 2022, avec un crédit supplémentaire de 5,50 euros pour les quatre écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire.

■ Des mesures de soutien au pouvoir d'achat des familles

Repas gratuits ou à demi-tarif

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville peuvent bénéficier de repas gratuits ou à demi-tarif pour les familles en difficulté.

Ainsi, près de 17 000 repas gratuits ou à demi-tarifs ont été servis pour l'année scolaire 2020-2021.

Des bourses scolaires

Afin de diminuer le coût de certains voyages et autres activités scolaires pour les familles, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place plusieurs bourses à destination des jeunes scolarisés : les bourses de voyage scolaire, pour effectuer un stage à l'étranger et la participation forfaitaire pour les classes de découvertes (dans le privé).

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Office Municipal de la Culture (OMC) propose des activités de soutien scolaire du CP à la 6^e au sein des Maisons Pour Tous et des centres socioculturels présents dans tous les quartiers en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire.

■ Accompagner et mettre en œuvre des projets pédagogiques

Les projets citoyens et écocitoyens

Donner aux jeunes générations les clefs pour réussir, c'est aussi leur apprendre à devenir des citoyens éclairés et à agir

pour préserver l'environnement. À cet effet, la Ville mène chaque année, avec le concours de l'Education nationale, des projets citoyens et écocitoyens au sein de plusieurs classes de CM1 et/ou CM2. Ces parcours pédagogiques permettent, à travers diverses activités et rencontres, de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement et de la biodiversité qui les entoure ou de suivre un parcours citoyen axé sur l'apprentissage de la citoyenneté, de nos institutions ou encore de la tolérance.

À chaque niveau son projet éducatif

Tout au long de leur scolarité à Maisons-Alfort, les élèves participent à plusieurs projets éducatifs adaptés à leur niveau et mis en place par la Ville, en coopération avec l'Education nationale. Ainsi, à la veille de leur entrée au collège, ils auront été sensibilisés à la prévention routière (CP, CE1, CM2), passé leur permis piéton, appris ce qu'est un petit déjeuner équilibré (CE2) et reçu une formation aux premiers secours (CM2). Au total, plus de 1 500 élèves participent à ces projets éducatifs chaque année. Sans oublier les sorties scolaires régulières à la Ferme de Maisons-Alfort ou encore les activités réalisées à la serre pédagogique. Le passage à la semaine de 4 jours a conduit la Ville à élaborer un **projet éducatif territorial (PEDT)**. Il permet de recenser et d'organiser l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires proposées aux enfants maisonnais par la Ville (Direction Enfance Éducation, Office Municipal de la Culture (OMC), cuisine centrale, service des Sports, services techniques...) et ses partenaires (Caf, Education nationale...).

Séjours et classes de découvertes

La Ville reconduit chaque nouvelle année scolaire **26 classes de découvertes - 6 classes de neige et diverses autres thématiques (mer, patrimoine, nature...)** - en partenariat avec l'Education nationale à destination des élèves en élémentaire. Ce dispositif est complété par des séjours proposés lors des vacances d'hiver (ski) et de printemps (séjours multi-activités) pour les Maisonnais de 6 à 17 ans.

■ Des accueils périscolaires et de loisirs adaptés aux besoins

Attentive aux contraintes des familles maisonnaises, la Ville a souhaité mettre en place un accueil périscolaire et de loisirs souple et adapté aux besoins de chacun. Ainsi, un accueil avant et après la classe au sein des 25 écoles maternelles et élémentaires ainsi que le mercredi et durant les vacances scolaires est proposé avec une large amplitude horaire (à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30) et une facilité d'inscription et de réservation.

■ Des lieux d'accueil diversifiés dès la petite enfance

La Ville dispose d'une capacité d'accueil de :

- **3 crèches collectives municipales** qui offrent 162 places

d'accueil

- **1 crèche familiale municipale** à la Maison de l'Enfant d'une capacité d'accueil de 90 places

- **5 haltes-garderies** pour un total de 78 places

Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de **340 places (262 en crèches et 78 en haltes-garderies)**.

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le **nombre de places en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) dans notre ville à 615**.

Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 3 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

6

millions d'euros
C'est le montant total des dépenses affectées à la petite enfance en 2022

Une ville solidaire qui agit pour ses aînés

Plus que jamais avec les deux années de crise sanitaire que nous venons de traverser, la Ville de Maisons-Alfort se mobilise et poursuit ses actions en faveur des seniors et des personnes en situation de précarité sociale, notamment via son Centre communal d'action sociale (CCAS).



Les seniors maisonnaïses lors de leur voyage en Corse réalisé en septembre dernier.



Un dispositif exceptionnel a été mis en place par la Ville à Noël afin de maintenir, malgré la crise sanitaire, la traditionnelle distribution de boîtes de chocolats aux seniors.

1,8

million d'euros

C'est le montant total des dépenses affectées aux aides à domicile en 2022

Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Ainsi, au quotidien, près de 400 Maisonnais bénéficient d'une aide-ménagère à domicile et 135 au titre du portage de repas à domicile.

Des aides pour les plus démunis

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS. En parallèle, **un fonds d'aide à l'énergie**, mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPAREC en complément du Conseil départemental, aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

■ Favoriser les moments de convivialité et de rencontre À la découverte de nouveaux horizons

Des séjours de vacances en France et à l'étranger sont proposés chaque année par le CCAS en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) pour les Maisonnais de plus de 65 ans. En 2022, près de 200 seniors maisonnais partiront pour la Norvège du 23 au 30 mai, au Portugal du 16 au 24 septembre et à Port-Barcarès du 28 mai au 4 juin (réservé en priorité aux personnes non-imposables).

INFO-Séniors, une structure dédiée

Maisons-Alfort dispose d'une structure dédiée à nos aînés : INFO-Séniors. Rattaché à l'Office Municipal de la Culture, ce service coordonne les activités des seniors au sein des Espaces Loisirs, organise de nombreuses animations (excursions, bals, ateliers...) et est source d'informations utiles au quotidien des seniors.

Des Repas de Printemps et goûters de Noël

C'est une coutume bien ancrée à Maisons-Alfort : deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à profiter d'un moment de convivialité au Moulin Brûlé. Plus de 2 000 seniors participent à chaque édition. **Les Repas de Printemps se dérouleront du 26 au 29 avril cette année** après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire.

Comme de coutume, un spectacle viendra animer ces repas qui marquent l'arrivée de la belle saison.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans la continuité de ses actions afin d'apporter un soutien aux habitants et de mettre en place des initiatives solidaires, la Ville verse, via le CCAS, des subventions d'un montant de 20 000 euros aux associations solidaires, à l'image des Restos du Cœur, du Rotary Club, ou encore du Lions Club.

Une ville qui (se) bouge

La pratique du sport constitue de longue date un élément important de notre vie locale, portée par une politique volontariste de l'équipe municipale. C'est pourquoi, tout au long de l'année, sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, le service des Sports de la Ville propose de nombreuses activités sportives et ludiques gratuites aux Maisonnais âgés de 3 à 25 ans – 10 000 jeunes en bénéficient chaque année - : **ateliers, cours de natation, sport à l'école, Bébé-Gym, Contrats Bleus, Sport Cité, Sports Loisirs Quartiers, Eté Chaud...** Autant d'occasions de se dépenser, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État.

■ Des équipements adaptés à toutes les pratiques sportives

Afin d'encourager l'accès au sport pour tous, la Ville met à la disposition des Maisonnais des équipements sportifs dans tous les quartiers régulièrement entretenus et adaptés à la pratique de nombreuses disciplines : **centre aquatique Arthur Hévette, Palais des Sports, 9 gymnases, 3 stades avec 3 terrains de football, 11 salles de sport spécialisées** (4 dojos dont un dédié au judo, 5 salles de

musculature, 1 salle d'escrime et de gymnastique), un **mur d'escalade**, **6 plateaux d'évolution multisports**, une **piste d'athlétisme**, des **aires de lancer** et de **saut au stade Delaune**, **19 courts de tennis** (10 couverts en hiver et 6 en été), un **mini-golf** et un **skatepark**. En parallèle, la Ville apporte un soutien actif aux associations sportives par la mise à disposition de créneaux dans ces équipements et par le versement de subventions.

4,7
millions d'euros

C'est le montant alloué
au sport (équipements)
en 2022

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources des familles afin de favoriser l'inscription des jeunes Maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles.



De nombreux équipements sont mis à la disposition des associations sportives, comme la salle dédiée à la gymnastique située au gymnase Pompidou.

6

millions d'euros
C'est le montant alloué
à la culture en 2022

Une ville où vit la culture



La ville compte trois médiathèques, André Malraux, Centre et René Coty.

Plus qu'un loisir, la vie culturelle dans une ville constitue un moment de partage, de découvertes et d'échanges. Lieux de vie, lieux de rencontres, les équipements culturels sont présents dans chaque quartier de Maisons-Alfort, pour que chacun ait un accès égal à la culture.

Notre ville compte en effet **deux théâtres, Claude Debussy et le Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC), trois médiathèques, André Malraux, René Coty et Centre, un Bibliobus, un cinéma - Le Ciné Debussy, le musée de Maisons-Alfort - château de Réghat, un conservatoire municipal Henri Dutilleux, et neuf boîtes à livres.** De son côté, l'OMC apporte quotidiennement un soutien actif aux nombreuses associations culturelles et de loisirs au travers de ses équipes et de **dix équipements de quartier, Maisons Pour Tous et centres socioculturels.**

Une ville mobilisée pour l'emploi

Une politique active en matière de logement social

Maisons-Alfort poursuit activement sa politique incitative à la rénovation – notamment énergétique – de l'ensemble des logements sociaux présents sur la commune, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des dix bailleurs sociaux.

Ces investissements sont complétés par une politique active en constructions neuves, acquisitions et améliorations de logements. **En 2021, ce sont plus d'un million d'euros qui y ont ainsi été consacrés.**

À partir de 2022, l'Organisme de Foncier Solidaire de Maisons-Alfort proposera une offre en accession sociale pérenne de logements neufs, de près de 40% inférieure aux prix actuellement pratiqués sur la commune.

La Ville, dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé, s'inscrit également dans la lutte contre l'habitat insalubre et les « marchands de sommeil ». À ce titre, la Ville procède dans les divers quartiers à l'acquisition d'appartements privés (320 000 euros en 2021) qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après des travaux de rénovation.

20

millions d'euros
C'est le montant des
travaux de modernisation et
de rénovation réalisés par
Maisons-Alfort Habitat.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le bureau municipal du logement se situe désormais au 13 rue Parmentier dans des locaux réaménagés permettant un suivi personnalisé des demandes de logement social, tout en poursuivant son activité et missions associées.

Agir au quotidien pour l'emploi a toujours été une volonté forte de la Ville de Maisons-Alfort. Une volonté qui se voit renforcée aujourd'hui, notamment avec deux ans de crise sanitaire. Plus que jamais, l'échelon local est porteur de solutions pour les Maisonnais.

Ainsi, Maisons-Alfort dispose de trois structures dédiées : la **Mission Locale** intercommunale (pour les 16-25 ans), **Accueil-Emploi** (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le **Bureau Information Jeunesse** (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville propose des cours de promotion sociale pour adultes : enseignements théoriques et professionnels, apprentissage de langues vivantes et préparations aux concours administratifs. Les tarifs s'élèvent à 15 euros par an et sont gratuits pour les Maisonnais non-imposables.



Créé par la Ville en 1996, Accueil Emploi accompagne les Maisonnais de plus de 26 ans dans leur recherche d'emploi.

Une ville qui investit pour ses habitants

Ville durable, plus sûre, qui se transforme... Maisons-Alfort déploie un programme d'investissement toujours plus dynamique en 2022 pour offrir à ses habitants une ville innovante au plus près de leurs besoins. La Ville consacre ainsi 11,5 millions d'euros aux dépenses et subventions d'équipement au budget 2022, soit 30% de plus que l'année passée. Sans oublier des reports de crédits qui portent le montant total d'investissement à 22 millions d'euros en 2022.



Le futur Quartier des Jeunes, Cours des Juilliottes.

Une ville qui innove et se transforme

- La création du Quartier des Jeunes au 31 Cours des Juilliottes, un espace entièrement dédié à la jeunesse maisonnaise pour se retrouver, travailler, échanger, créer mais aussi entreprendre. Coût total : 900 000 euros.
- Remplacement de la pelouse synthétique au stade des Juilliottes (football et rugby) afin d'améliorer le confort des sportifs maisonnaise. Coût total : 800 000 euros.
- La deuxième phase des travaux de chaussée - avec enfouissement - rue Pierre Séward pour 700 000 euros.
- Les travaux de voirie devant les immeubles de la Sablière, situés avenue de la Liberté. Coût total : 200 000 euros.

Une ville plus sûre

- Le déploiement de la vidéoprotection dans les quartiers pour 500 000 euros et l'aménagement du futur centre de supervision urbain. Au total, environ 70 caméras vont être installées pour un coût évalué à 1,9 million d'euros.

Une ville durable et écologique

- Lancement de la deuxième phase du plan « 1 000 arbres pour Maisons-Alfort » pour un coût évalué à 240 000 euros.
- La rénovation dans une démarche écologique de lutte contre

le réchauffement climatique de plusieurs cours d'école : les élémentaires Victor Hugo (210 000 euros de rénovation et 100 000 euros de végétalisation) et Parmentier A (250 000 euros), la maternelle Pompidou (100 000 euros).

- La pose de menuiseries extérieures, côté cour, à l'école maternelle Pompidou pour 120 000 euros afin d'améliorer le confort des élèves notamment lors des fortes chaleurs estivales.

- Le programme de plantation annuel d'arbres et d'arbustes dans les espaces verts urbains pour un montant de 100 000 euros.

- Le paysagement de la rue du Gué aux Aurochs qui fait suite à son aménagement. Coût total : 100 000 euros.

Et aussi...

- Le remplacement du Bibliobus, pour un véhicule plus moderne et respectueux de l'environnement. Coût total : 240 000 euros.
- Le ravalement de l'annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort. Coût total 100 000 euros.
- Le programme annuel d'éclairage public comprenant notamment la rénovation du réseau pour 150 000 euros.
- Le réaménagement de la voirie Quai Fernand Saguet et rue du Gué aux Aurochs pour un montant de 150 000 euros.
- Acquisition d'un mini-bus pour transporter les seniors pour 70 000 euros.

1,2
million d'euros

C'est le montant moyen des travaux réalisés en régie par les services techniques de la Ville (voirie, bâtiments, espaces verts), soit autant d'économies sur le budget de la commune.

ACCUEILS DE LOISIRS

La Ville cherche ses futurs animateurs pour l'été

Vous avez obtenu ou vous êtes en cours d'obtention du BAFA ou tout autre diplôme équivalent et vous souhaitez mettre en pratique votre savoir-faire l'été prochain ? La Ville recrute dès à présent des animateurs pour assurer l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires cet été. Si vous êtes disponible du 8 au 29 juillet et/ou en août, du 1er au 26, n'hésitez plus et postulez ! Pour ce faire, envoyez vos CV et lettre de recommandation à l'adresse : summerjob@maisons-alfort.fr. Un séminaire de présentation aura lieu le 21 mai en journée, votre présence sera indispensable.



RECRUTEMENT

La Gendarmerie nationale vous prépare aux concours

Du bac au bac +5, la Gendarmerie nationale propose aux jeunes de se préparer aux concours d'Officier ou de Sous-officier grâce à des classes préparatoires, adaptées aux besoins de celles et ceux ayant obtenu leur diplôme dans des conditions difficiles (financières ou familiales). Les inscriptions sont actuellement ouvertes, découvrez l'ensemble des conditions à remplir et les modalités sur gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement.

> Renseignements au 01 85 56 25 53

DON DU SANG

Le 17 avril prochain, mobilisons-nous !

Après avoir publié, pour la première fois de son histoire, un « bulletin d'urgence vitale » pour alerter la population sur le niveau alarmant des réserves de sang, l'Établissement Français du Sang poursuit son appel aux dons. Rendez-vous à la prochaine collecte qui se déroulera le **17 avril au centre socio-culturel de La Croix des Ouches – 33, avenue de la République**. Avant de vous y rendre, testez votre éligibilité au don : faites le test sur dondesang.efs.sante.fr.

> Prise de RDV : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



FÊTE DE LA MUSIQUE

Partagez votre talent sur scène !

Comme chaque année, la Ville de Maisons-Alfort célèbre l'arrivée de l'été en musique le 21 juin sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Vous êtes un jeune musicien et souhaitez partager votre talent sur scène ? Proposez votre candidature à l'Office Municipal de la Culture ! Envoyez dès à présent une démo à omc.maisonsalfort@gmail.com.

Des musiciens et groupes locaux seront par la suite sélectionnés afin de se produire lors de cette soirée aussi musicale que divertissante !

> Renseignements au 01 41 94 12 50.

SCOLARITÉ

Accompagnez des élèves dans leur réussite

L'Office Municipal de la Culture propose un accompagnement pédagogique à destination des enfants scolarisés à Maisons-Alfort, du CP à la 3^e. En plus d'une aide aux devoirs, ce dispositif les encourage à développer leurs centres d'intérêt et à acquérir de nouvelles connaissances. Vous souhaitez accompagner de jeunes Maisonnais et vous êtes disponible le soir après l'école ? L'OMC est à la recherche de bénévoles ! Contactez dès à présent votre maison de quartier ou l'OMC au 01 41 94 12 50.



STANDS ÉPHÉMÈRES

Découvrez de nouvelles créations artisanales au square René Coty !

Bougies artisanales, décorations, ou encore produits d'hygiène seront à dénicher lors du prochain marché de créateurs organisé par l'Association des Commerçants et Artisans de Charentonneau (ACAC). Des créateurs locaux, Maisonnais ou Val-de-Marnais, vous présenteront leurs créations 100% réalisées à la main les **23 et 24 avril de 10h à 19h au square René Coty**. Vous ne serez pas disponible ? De nouvelles dates seront annoncées très prochainement, restez à l'affût !

ÉVÈNEMENT

L'association EMMA inaugure ses nouveaux locaux

Le 19 mars, l'association EMMA (Ecole de Musique Moderne et Ancienne) a inauguré ses nouveaux locaux situés au 9 avenue Foch en présence de ses adhérents, de Maisonnais, du député, du maire de Maisons-Alfort, Marie France Parrain, et des maire-adjoints à la Vie associative aux Sports et à la Jeunesse, Catherine Hardy, Bruno Bordier et Romain Maria et des conseillers municipaux. Dans une ambiance festive et conviviale, après une visite des lieux, les participants ont également pu découvrir les diverses activités de musique, de théâtre ou encore de chant. « Ces nouveaux locaux nous permettent de nous adapter à une demande grandissante et nous offrent la liberté de développer d'autres activités, se réjouit la présidente d'EMMA, Cécile Beaucourt. Nous proposons désormais des stages de théâtre durant les vacances scolaires, et allons prochainement étoffer notre offre d'activités avec de la comédie musicale, des mangas. »

Des stages accessibles aux personnes handicapées

En effet, l'association conserve ses créneaux au sein du Nouvel Espace Culturel Charentonneau (NECC). « Nous



Les membres de l'association EMMA en présence du maire, Marie France Parrain et de la municipalité.

étions à l'étroit dans nos créneaux horaires, ce local est un nouveau souffle», sourit Cécile Beaucourt. Réparti sur deux niveaux, le nouveau local de 95 m² accueille désormais à l'étage des cours en petits groupes, notamment d'éveil musical à destination des enfants en maternelle, et des cours individuels au rez-de-chaussée dans deux salles dédiées. « Le local répond également aux normes sur le handicap, ce qui va nous offrir la possibilité d'organiser des stages à destination de personnes en situation de handicap », précise la présidente.

SPORT DÉCOUVERTE

Viens essayer le basket !

Tu es un passionné de la NBA et tu aimerais apprendre à dribbler comme LeBron James ? Viens t'essayer au basket avec l'ASLMA à l'occasion des prochaines sessions du Sport Découverte qui se dérouleront les **11, 18 et 25 mai au gymnase des Juilliottes** ! Des groupes mixtes seront formés selon l'âge des participants :

■ De 9h30 à 10h30 pour les enfants de 6 à 8 ans

■ De 10h30 à 11h30 pour ceux âgés de 9 à 11 ans

Pour rappel, le Sport Découverte est un dispositif gratuit lancé par la Ville à l'automne dernier à destination des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune. Grâce à des séances encadrées par les associations sportives en partenariat avec le service des sports, les



jeunes Maisonnais peuvent ainsi tester une discipline avant de l'adopter et de s'inscrire en club. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes. Pour ce faire, il vous suffit d'adresser un e-mail comprenant ses nom, prénom, âge, adresse ainsi que le sport souhaité à l'adresse e-mail suivante : sport@maisons-alfort.fr. Places limitées.

DISTINCTION

L'ASA Hand décroche une nouvelle fois l'or

Après une première labellisation reçue en avril 2019 pour sa section mini-hand, l'ASA Hand double la mise en obtenant le label Or par la Fédération Française de Handball au titre des saisons 2019-2020 et 2020-2021. Une récompense qui met à l'honneur le professionnalisme et l'engagement des équipes dirigeantes et des entraîneurs qui ont su notamment maintenir le lien avec leurs licenciés malgré les deux années

de crise sanitaire. « Un club labellisé incarne différentes valeurs fondamentales au développement de notre sport, dont le respect », explique la Fédération. Sont également pris en compte la féminisation des effectifs, la mise en place d'une pratique éducative de qualité ou encore une vie de club riche. Toutes nos félicitations à son président Richard Uzan et à tout le club !

SQUARES DR GILBERT & VICTOR HUGO

Des aménagements de qualité pour le confort de tous



Square Victor Hugo.

En février, les services techniques de la Ville ont procédé à la rénovation des squares du Docteur Gilbert et Victor Hugo, respectivement situés dans les quartiers du Centre et Juilliottes/Berlioz. Au-delà de l'entretien régulier des équipements et des espaces verts auquel veille la Ville, ces améliorations permettent de continuer à offrir aux Maisonnais un cadre de vie toujours plus agréable. « L'ensemble des aires de jeux de la Ville est surveillé et testé très régulièrement

afin de garantir la sécurité des enfants qui les utilisent », expliquent les services techniques de la Ville. Ainsi, le revêtement vieillissant du square du Docteur Gilbert a laissé la place à un nouveau sol amortissant plus moderne et plus performant.

Non loin de là, l'ensemble du revêtement des cheminements menant au square Victor Hugo a été remplacé par de l'enrobé clair tandis que l'escalier et les jardinières présentes de part et d'autre ont été refaits, améliorant ainsi l'accessibilité de la zone tout en offrant un rendu esthétique plus qualitatif.



Square du Docteur Gilbert.

AVENUE BUSTEAU

L'effarouchement, une méthode écologique pour chasser les perruches

Espèce définie comme « exotique » et « envahissante », la perruche à collier n'est pourtant pas aussi nuisible qu'il y paraît. En effet, plusieurs études scientifiques démontrent que sa présence aurait un impact réduit sur la faune locale et l'équilibre de la biodiversité. Tout du moins, pas plus qu'une pie ou une tourterelle d'après les experts. Ce sont donc davantage ses cris très sonores et les dégradations engendrées sur l'espace public qui sont principalement pointés du doigt. Autrement dit, si la perruche à collier est source de nuisance sonore, elle n'en cause que très peu sur le plan écologique.

Effrayer les oiseaux sans les blesser

Ainsi, dans un souci d'améliorer le confort et la tranquillité des riverains tout en préservant l'environnement, la Ville de Maisons-Alfort a fait appel à une entreprise spécialisée en effarouchement afin de déloger la colonie de perruches qui a élu domicile dans les platanes de l'avenue Busteau. Méthode naturelle et écologique, l'effarouchement permet d'écarter efficacement des centres urbains les espèces considérées comme « nuisibles » sans les blesser.

À la manœuvre, David et Charline, tous deux fauconniers. Venus en repérage avec leurs rapaces – des buses de Harris –, les deux professionnels vont ensuite effectuer trois

interventions de nuit, lorsque les perruches regagnent « leurs dortoirs ». « L'effarouchement permet d'instaurer un climat d'insécurité auprès des perruches, de les effrayer afin de les dissuader de revenir », expliquent les professionnels qui ont ensuite arpenté les alentours afin de s'assurer que les volatiles ne se reportent pas sur un autre site non adapté.



Le fauconnier est d'abord venu en repérage sur l'avenue Busteau.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La convention pour la création d'une ferme solaire officiellement signée !



Signature de la convention pour l'installation d'une ferme solaire entre le président du SIGEIF, Jean-Jacques Guillet et le maire de Maisons-Alfort, Marie France Parrain, en présence du président du département, Olivier Capitanio.

Et si les toits des bâtiments communaux produisaient de l'énergie propre et 100% renouvelable ? C'est l'objectif poursuivi par la Ville de Maisons-Alfort qui a pour projet de créer une véritable ferme solaire urbaine à Maisons-Alfort en déployant des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments et équipements publics. Le 29 mars dernier, le maire de Maisons-Alfort, Marie France Parrain, a ainsi signé une convention d'occupation du domaine public de la commune avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), représenté par son président, Jean-Jacques Guillet, en présence de notre député qui siège au conseil d'administration du SIGEIF en tant que représentant de la Ville et du président du département, Olivier Capitanio. Concrètement, cette convention permet au syndicat d'engager l'implantation de panneaux photovoltaïques sur de nombreux bâtiments communaux par une procédure de mise

en concurrence qui désignera un opérateur spécialisé chargé du déploiement des panneaux solaires et de leur suivi.

« Un pas de plus vers la transition énergétique »

« Ce projet conforte notre engagement de longue date en faveur du développement durable. C'est un pas de plus vers la transition énergétique après l'installation en 2020 de panneaux solaires sur les toitures des écoles maternelle Berlioz et élémentaire Charles Péguy », affirme Marie France Parrain, maire de Maisons-Alfort. L'énergie produite sera ensuite redistribuée dans le réseau électrique de la commune venant ainsi compléter la production d'énergies renouvelables sur Maisons-Alfort à l'image du réseau de géothermie qui alimente aujourd'hui près de 40% de logements et la majorité des équipements communaux.



CSC LA CROIX DES OUCHES

La toiture entièrement rénovée

Dans le cadre de l'entretien régulier de l'ensemble des équipements publics, la toiture du centre socioculturel La Croix des Ouches a fait peau neuve. Des travaux de réfection de l'étanchéité et de la couverture en ardoise ont été ainsi réalisés cet hiver.

La Ville obtient le renforcement et le



Le bus 372 relie aujourd'hui la gare du Centre-ville au quartier des Planètes.

De longue date, la Ville de Maisons-Alfort agit afin d'offrir aux Maisonnais un réseau de transports performant. Elle intervient régulièrement auprès des opérateurs, la SNCF, la RATP et d'Ile-de-France Mobilités pour améliorer le confort et la fréquence du RER D, de la ligne 8 du métro et des bus qui desservent notre commune. Poursuivant sa mobilisation active en faveur de l'offre de transports en commun à Maisons-Alfort, le maire, Marie France Parrain, au côté du président du département du Val-de-Marne, Olivier Capitanio, du député de Maisons-Alfort, et de Romain Maria, maire-adjoint et conseiller régional, a obtenu d'Ile-de-France Mobilités le renforcement et le prolongement de la ligne de bus 372 qui relie aujourd'hui la gare du Centre-ville au quartier des Planètes, en passant par les deux marchés (Charentonneau et Centre-ville). Une amélioration considérable pour le quotidien des usagers dont se réjouit la Ville qui œuvre en ce sens depuis de nombreuses années.

Donnez votre avis !

Participez à la consultation organisée par la Ville

Dans le cadre de ce projet, afin de recueillir votre avis sur le parcours proposé par Ile-de-France Mobilités et faire part de vos observations, la Ville organise une consultation jusqu'au vendredi 1er juillet. Pour y participer, plusieurs moyens s'offrent à vous :

- Le coupon-réponse ci-dessous à remplir et à retourner en mairie
- Le formulaire dédié accessible sur le site internet de la Ville, maisons-alfort.fr
- Le registre mis à votre disposition à l'Hôtel de ville

Les résultats de cette consultation citoyenne vous seront ensuite communiqués sur les divers supports d'information de la Ville.



D'ici 2025, la ligne de bus 372 deviendra propre (électrique ou biogaz).



COUPON-RÉPONSE

à retourner à Hôtel de ville - 118, avenue du Général de Gaulle - 94700 Maisons-Alfort

Nom et Prénom* :

Adresse* :

Téléphone* :

Email :

*Champs obligatoires

Les données personnelles collectées sont destinées à être transmises aux agents des services municipaux chargés d'enregistrer et prendre en compte votre avis. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez notre Délégué à la protection des données au 01 43 96 77 61 ou dpo@maisons-alfort.fr

Êtes-vous favorable au programme de prolongement et d'augmentation de la fréquence de la ligne de bus 372 ?

☐ OUI ☐ NON

Avez-vous des observations, remarques ou suggestions ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

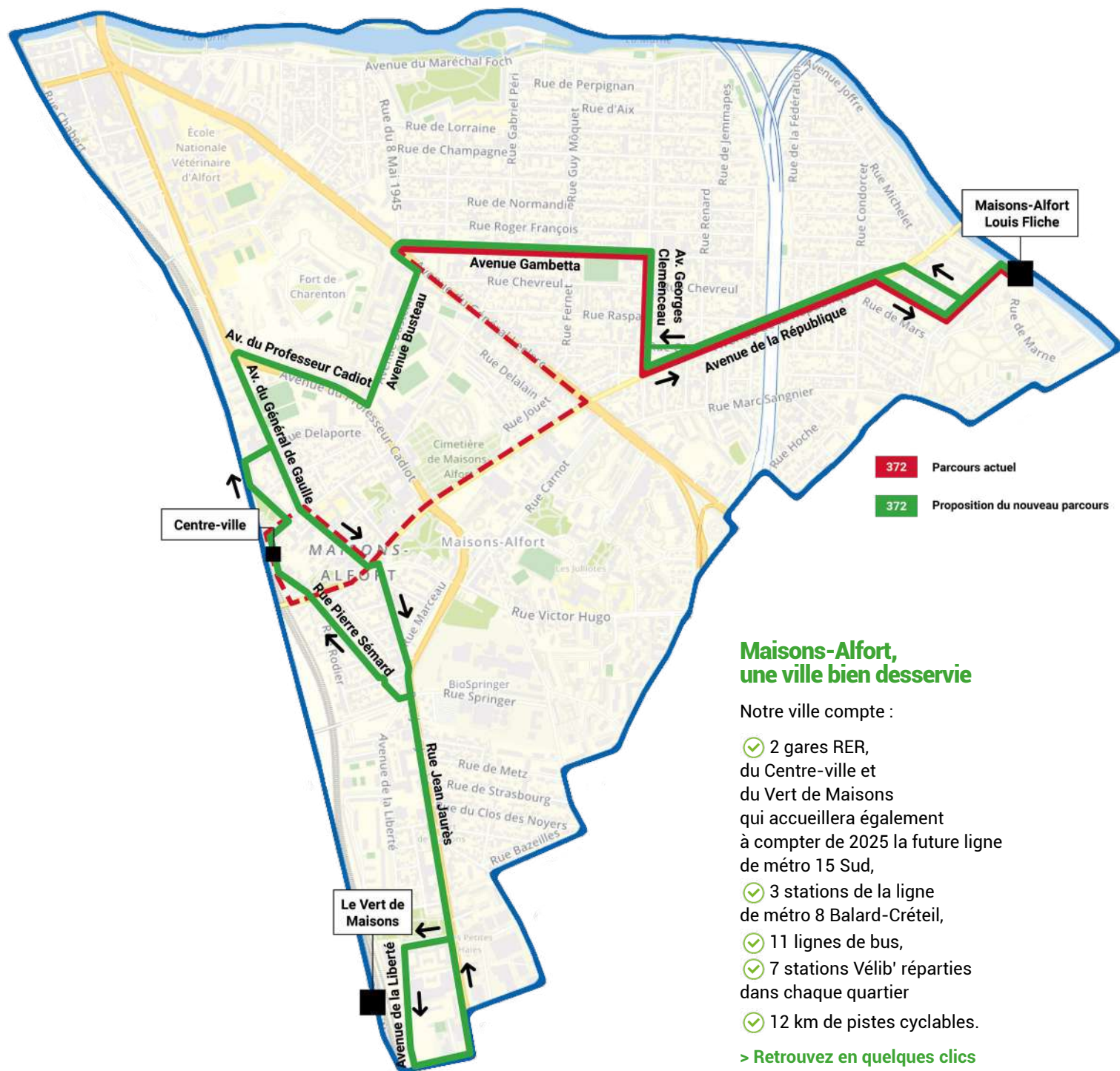
prolongement de la ligne de bus 372

Concrètement, **dès 2023, le parcours de la ligne 372, qui est entièrement interne à notre commune, va être prolongé** afin notamment de desservir deux nouveaux quartiers :

- **Liberté Vert de Maisons et la future gare du Vert-de-Maisons, actuellement en cours de construction**
- **Le site de la gendarmerie via l'avenue Busteau.**

L'avenue de la République étant desservie par la ligne 217.

Par ailleurs, **sa fréquence de passage sera doublée à deux bus par heure**, avec en perspective **une nouvelle augmentation** à l'ouverture de la future gare Vert de Maisons du Grand Paris Express.



Maisons-Alfort, une ville bien desservie

Notre ville compte :

- ✔ 2 gares RER, du Centre-ville et du Vert de Maisons qui accueillera également à compter de 2025 la future ligne de métro 15 Sud,
- ✔ 3 stations de la ligne de métro 8 Balard-Créteil,
- ✔ 11 lignes de bus,
- ✔ 7 stations Vélib' réparties dans chaque quartier
- ✔ 12 km de pistes cyclables.

**> Retrouvez en quelques clics
seulement l'ensemble des transports
à Maisons-Alfort sur le plan interactif
de la ville, accessible depuis
le site internet maisons-alfort.fr.**

DEFI FAMILLES ZERO DECHET

L'heure du bilan approche !

Les participants ont notamment appris à fabriquer eux-mêmes du shampoing solide.

Cela fait presque cinq mois que 240 familles maisonnaises se sont lancées sur la route du zéro déchet. Compostage, alternatives au jetable, alimentation, fabrication de produits ménagers et cosmétiques bons pour la planète et la santé... L'heure du bilan approche à grands pas. L'objectif, au-delà de l'accompagnement proposé par le territoire *Paris Est Marne&Bois* et la Ville tout au long du Défi, consistait à réduire sa production quotidienne de déchets de 22 à 42%. Nos familles maisonnaises auront-elles relevé le Défi du Zéro Déchet ? Réponse le 13 avril prochain lors de la soirée de clôture qui se déroulera au Moulin Brûlé !

Une salle de bain 100% naturelle

Le dernier défi « Une salle de bain zéro déchet » s'est tenu le 12 mars dernier dans les Salons du Moulin Brûlé. L'occasion pour les participants d'apprendre de nouvelles astuces avant l'issue du Défi. Première étape indispensable : faire le tri dans leurs placards et éliminer les produits néfastes pour leur santé et l'environnement avant de passer à la fabrication « maison » de shampoing, dentifrice, déodorant ou encore gommage 100% naturels.

Bon plan : non seulement, il ne faut que quelques produits de base pour se constituer une salle de bains zéro déchet, mais qui plus est, fabriquer soi-même ses produits est gage d'économies ! Par exemple, un déodorant ne vous coûtera que 3 euros par an.

Fabriquer son déodorant « maison »

Pour ce faire, il vous faut :

- 1 càc de bicarbonate de soude : désodorisante
- 1 càc d'amidon de maïs : antihumidité
- 4 càc d'huile de coco : antibactérienne, antimicrobienne

• **En option :** 3 gouttes d'huile essentielle de Palmarosa : antibactérienne

Une fois les ingrédients mélangés, vous pouvez mettre votre préparation au frais si vous trouvez le mélange trop liquide.

FERME DE MAISONS-ALFORT

Participez aux animations de printemps !

Le 13 avril prochain se déroulera la tonte annuelle des moutons de la Ferme. Rendez-vous à 14h pour observer le savoir-faire d'un professionnel passionné. Quelques jours plus tard, venez assister à la traditionnelle chasse aux œufs. Afin que chacun puisse y participer, trois sessions seront proposées : de 9h à

10h, de 11h à 12h et de 13h à 14h. Achetez dès à présent à la Ferme vos tickets de pré-réservation qui vous permettront d'accéder à une file d'attente dédiée le jour-J.

Des animations pour petits et grands à ne pas manquer !

> 34, rue Victor Hugo

AIDANTS CONNECT

Un nouveau dispositif pour vous accompagner dans vos démarches numériques




Obtenir une attestation, consulter son avis d'imposition sur les revenus ou encore créer un compte sur Pôle emploi... aujourd'hui la quasi-totalité des démarches administratives s'effectue en ligne. Un véritable parcours du combattant pour ceux qui n'ont pas grandi avec Internet. Si la Ville de Maisons-Alfort s'est récemment dotée d'une conseillère numérique pour aider les Maisonnais dans leurs démarches numériques du quotidien, reste néanmoins que cet accompagnement s'effectue dans une logique d'initiation à l'outil numérique. Il ne s'agit pas de se substituer à l'utilisateur mais de le rendre à terme entièrement autonome. Dans une logique complémentaire d'accompagnement, la Ville par le biais de son Centre communal d'action sociale (CCAS) propose désormais aux Maisonnais qui éprouvent des difficultés face aux démarches en ligne, le **dispositif Aidants Connect**. Celui-ci s'inscrit dans le plan de relance de l'Etat dont le volet inclusion numérique vise à rapprocher le numérique du quotidien des usagers.

Comment fonctionne le dispositif Aidants Connect ?

À l'inverse de la conseillère numérique, Aidants Connect est un service public qui vise à sécuriser l'intervention d'un aidant professionnel pour le compte d'un usager. Autrement dit, **Aidants Connect a pour but d'effectuer une démarche administrative en ligne à la place d'un usager et en sa présence**. Par le biais d'un logiciel spécifique et d'une double authentification, ce dispositif permet ainsi à l'aidant d'agir tout en protégeant les données personnelles de l'utilisateur (mot de passe, informations sensibles...). Concrètement, cette aide se formalise par la création d'un mandat temporaire entre l'aidant et l'utilisateur qui détermine

la liste des formalités administratives à réaliser. Les usagers peuvent ainsi obtenir un accompagnement personnalisé, gratuit et sécurisé.

Quelles démarches administratives ?

Le dispositif Aidants Connect intervient sur les structures administratives suivantes :

- Caisse d'allocations familiales
- Maison départementale pour les personnes handicapées
- Pôle emploi
- Améli
- Les diverses caisses de retraite
- Impots.gouv.fr

Concernant la nature de cette aide, il sera possible **d'obtenir des attestations, des relevés de paiement, son avis d'imposition, de suivre l'état d'avancement d'un dossier, de récolter des informations, d'échanger avec l'administration en ligne ou encore de créer son espace ou son compte personnel**. Attention, les démarches qui nécessitent un accompagnement approfondi et la transmission de données sensibles et personnelles comme remplir une déclaration de revenus n'entrent pas dans le dispositif Aidants Connect.

Comment en bénéficier ?

Deux agents du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Maisons-Alfort sont habilités Aidants Connect. Ce service, entièrement gratuit, est accessible à tout Maisonnais **sur rendez-vous uniquement**. Pour ce faire, il vous suffit de contacter le CCAS au **01 43 96 77 04**.

Bon à savoir : d'ici l'été, Accueil Emploi sera également habilité Aidants Connect.

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Il est possible de s'adresser au CCAS

Les dossiers de revenu de solidarité active (RSA) peuvent être constitués directement auprès du CCAS pour les personnes à partir de 25 ans seules ou couples sans enfants. Les demandes seront ensuite transmises à la Caisse d'allocations familiales (Caf) qui reviendra ensuite directement vers l'utilisateur pour lui notifier l'attribution ou non de la prestation sociale. Pour ce faire, il vous suffit de vous présenter au CCAS qui vous attribuera un

rendez-vous et vous indiquera les pièces justificatives à fournir selon votre situation personnelle. Les familles devront quant à elles s'adresser à l'Espace départemental des solidarités (EDS), situé au 2 rue Louis Pergaud dans le quartier des Juilliottes (01 41 79 58 90).

Bon à savoir : pour le RSA Jeune (moins de 25 ans), les demandes sont à adresser directement auprès de la Caf.

ACCUEILS DE LOISIRS

Au Salon de l'agriculture, les jeunes Maisonnais deviennent chercheurs!



Les enfants des accueils de loisirs apprennent à adopter les bons gestes alimentaires au Salon de l'agriculture.

Cette année encore, les enfants des accueils de loisirs de la Ville ont eu le plaisir de découvrir le stand de l'**Anses**, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, au Salon international de l'agriculture. L'occasion pour eux d'échanger avec des chercheurs et des experts autour du thème du stand : l'alimentation sûre et saine. De nombreuses activités ont été pensées pour impliquer réellement les enfants afin qu'ils comprennent comment les scientifiques contribuent à nous protéger des risques alimentaires, du champ à l'assiette !

De la science à Sherlock Holmes, il n'y a qu'un pas

Pendant leur visite, ils se sont transformés en véritables petits scientifiques : lors d'une mise en scène, ils ont enquêté tous ensemble pour identifier la bactérie responsable d'une intoxication alimentaire au cours d'un goûter d'anniversaire fictif. Ainsi, ils ont appris à mieux connaître les bactéries qui se cachent dans nos assiettes et à adopter les bons comportements d'achat, de conservation et de préparation pour s'en prémunir. Un premier pas dans le milieu de la recherche scientifique qui aura créé, sans aucun doute, de futures vocations professionnelles !

Bien entendu, les enfants ont également pu déambuler dans les allées du Salon à la découverte des autres stands et aller à la rencontre des animaux de la ferme ! Vaches, poules et poussins ont ainsi pu être caressés et dorlotés. Une journée d'initiation, qui aura su éveiller la curiosité des jeunes Maisonnais.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Votre enfant entre bientôt au CP ? C'est le moment de l'inscrire !

Votre enfant fera sa rentrée à la « grande école » en septembre prochain ? Les inscriptions pour la rentrée 2022-2023 débuteront le 11 avril, via le portail famille, accessible depuis le site internet de la Ville, rubrique « Mes démarches ». L'inscription peut désormais s'effectuer entièrement en ligne. Munissez-vous simplement des versions numériques de votre livret de famille, du carnet de santé de votre enfant et de deux justificatifs de domicile de moins de trois mois afin de télétransmettre les pièces justificatives. Une fois votre demande réalisée, la Direction Enfance Education reviendra rapidement vers vous pour confirmer l'inscription ou vous demander des pièces complémentaires.

Dès le 2 mai en mairie

Pour ceux qui préfèrent se rendre en mairie, il vous faudra attendre le **2 mai**. Adressez-vous à la Direction Enfance Education muni des originaux des pièces justificatives mentionnées plus haut, sans rendez-vous.

D'autres questions ? N'hésitez pas à contacter la Direction Enfance Education par e-mail à portail.famille@maisons-alfort.fr ou par téléphone au **01 43 96 77 03**.

> Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, de 8h30 à 11h30 le samedi.

À l'Hôtel de ville – 118, avenue du Général de Gaulle.



Les inscriptions au CP peuvent être réalisées en ligne.

LYCÉE EUGÈNE DELACROIX

Les futurs bacheliers en quête de vocation



Les lycéens ont pu échanger avec des professionnels et des étudiants pour affiner leur future orientation professionnelle.

Biotechnologies, ingénierie, commerce ou encore médecine, les élèves du lycée Eugène Delacroix ont eu l'opportunité de découvrir de nombreux domaines professionnels lors du forum des métiers et des formations, organisé le 19 mars dernier au sein de l'établissement. L'occasion pour eux de rencontrer et d'échanger avec des professionnels et des étudiants afin de déterminer plus précisément leur choix de carrière. Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) était également présent pour accompagner les jeunes et les informer au mieux sur les formations post-bac disponibles.

Des lycéens Mélomanes

Dans le cadre du projet d'éducation musicale « Mélomanes ! », conçu par Zebroch, les élèves des options musique et arts plastiques du lycée Eugène Delacroix ont été invités le 29 mars dernier au Cabaret Sauvage, scène musicale célèbre du 19^e arrondissement de Paris. Plusieurs classes de l'établissement participent cette année à ce dispositif pédagogique qui invite les lycéens à s'approprier la musique qui leur est familière et les incite à développer un rapport actif et critique à la connaissance. Tout au long de l'année, les élèves prennent ainsi part à de nombreuses activités : conférences musicales, ateliers de musique, concerts ou encore rencontres avec des musiciens et professionnels du milieu. Point d'orgue de ce projet, cette journée au Cabaret Sauvage a été l'occasion pour un élève de terminale, Anthony Vardanian, de se produire en piano-voix sur cette scène mythique, encouragé par ses camarades. En effet, chaque établissement a pu proposer un groupe ou un élève afin qu'il expose son talent devant l'ensemble des classes participant à ce projet. En outre, les lycéens ont eu l'occasion de rencontrer des professionnels de la filière musicale : ingénieurs du son, musiciens professionnels ou encore producteurs. Une manière d'ouvrir le champ des possibles pour l'avenir de ces futurs étudiants !

EXPÉRIMENTATION

Au collège Nicolas de Staël, le département « change les règles »

Le département du Val-de-Marne a décidé de changer les règles. Depuis le début de l'année, des distributeurs de protections périodiques – serviettes et tampons bio – ont été installés dans onze collèges, dont Nicolas de Staël à Maisons-Alfort, dans le cadre d'une expérimentation. L'objectif ? Au-delà de « dépanner » toute adolescente, il s'agit avant tout de briser le tabou des règles et de lutter contre les inégalités sociales. En effet, la précarité menstruelle touche encore aujourd'hui près de deux millions de femmes selon les derniers chiffres du ministère de la Santé. « *Le bénéfice premier est d'en parler*, abonde la conseillère principale d'éducation du collège, Mme Billebaut. *En proposant un libre accès aux protections, nous nous donnons une nouvelle opportunité pour parler de santé, d'environnement et de solidarité.* »

L'apparition des règles est encore trop souvent perçue par les adolescentes comme une honte, un sujet qu'elles n'osent pas aborder. « *La pose de distributeurs gratuits au sein du collège vise ainsi à « changer les règles » en donnant un accès libre aux collégiennes à des protections périodiques respectueuses de leur santé* », affirme le département.

Faire évoluer les mentalités sur les règles

La démarche va plus loin puisqu'un livret pédagogique intitulé « Les règles, et si on en parlait ? », élaboré par une équipe pluridisciplinaire et un groupe d'élèves, a été distribué à l'ensemble des collégiennes et collégiens. « *Il est important que les garçons soient également sensibilisés sur cette question, qu'ils comprennent que c'est un phénomène naturel et non un sujet de moqueries* », avance le maire de Maisons-Alfort et conseillère départementale, Marie France Parrain. En parallèle, les classes de 5^e bénéficient également d'une action de sensibilisation dédiée dans le cadre du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'établissement. L'expérimentation devrait être élargie à la rentrée de septembre 2022 à d'autres collèges.



PRINTEMPS DES ARTS

Les rendez-vous qui vous attendent en avril

Expositions, visite commentée et rencontres... le Printemps des Arts se poursuit en avril ! Découvrez le programme à venir pour ne manquer aucun événement de cette saison riche en culture !

Théâtre Claude Debussy – 116, avenue du Général de Gaulle
Du lundi au vendredi de 14h à 18h et le dimanche de 15h à 18h.

■ **47^e Salon d'Art Photographique** : jusqu'au 17 avril, le Photo-Club Maisonnais, et son invité d'honneur Richard Camplan, vous convient à la découverte de « Paris sous anesthésie générale ».

■ **Salon des Ateliers Artistiques** : le 22 avril et du 9 au 24 mai, la nature s'invite dans la ville grâce à l'Université Inter-Âges (UIA). Ne manquez pas la visite commentée par l'invitée d'honneur, Corinne Descamps peintre aquarelliste, le 13 mai à 14h30.

Médiathèque André Malraux – 4, rue Albert Camus

Les mardi et vendredi de 14h à 19h30, le mercredi de 9h30 à 18h, le jeudi de 14h à 18h, le samedi de 9h30 à 17h.

■ **Jeunes Talents** : du 9 avril à 13h au 7 mai, les jeunes artistes maisonnais s'exposent ! Au programme, une large variété de techniques : de la photographie à l'illustration, en passant par la reliure.

Rejoignez les Jeunes Talents sur Instagram !

Vous souhaitez découvrir en avant-première des jeunes artistes maisonnais exposés à partir du 9 avril ? Découvrez leurs portraits, leurs univers artistiques et inspirations et même quelques-unes de leurs œuvres sur la page Instagram officielle de l'OMC !

Rendez-vous sur Instagram :

@omc.maisonsalfort, pour ne plus rien manquer.



MUSIQUE

Le conservatoire vous met des chansons dans la tête !

Georges Brassens, Alain Souchon, ou encore Barbara... les élèves du conservatoire municipal Henri Dutilleux reprennent des classiques de la chanson française ! Le concert « Tête en l'air », en référence à la chanson de Jacques Higelin, rassemblera chant lyrique, atelier d'ensemble vocal, piano, guitare, accordéon et bien d'autres instruments.

> Samedi 23 avril à 16h au NECC – 107, avenue Gambetta



Le ciné Debussy

■ **BRIGADE de Louis-Julien Petit**

Dimanche 10 avril à 15h

■ **PLUMES de Omar El Zohairy**

Dimanche 10 avril à 17h30 (VO)

■ **LE TEMPS DES SECRETS de Christophe Barratier**

Mercredi 13 avril à 18h

Dimanche 17 avril à 15h

■ **EN CORPS de Cédric Klapisch**

Mercredi 13 avril à 20h30

Dimanche 17 avril à 17h30

■ **QU'EST-CE QU'ON A TOUS FAIT AU BON DIEU ? de**

Philippe de Chauveron

Mercredi 20 avril à 18h

Dimanche 24 avril à 15h

■ **CONTES DU HASARD de Ryusuke Hamaguchi**

Mercredi 20 avril à 20h30 (VO)

Dimanche 24 avril à 17h30 (VO)

■ **LES BAD GUYS de Pierre Perifel**

Mercredi 27 avril à 15h

Dimanche 1er mai à 15h

■ **À L'OMBRE DES FILLES de Étienne Comar**

Mercredi 27 avril à 18h

Dimanche 1er mai à 17h30

■ **TROPIQUE DE LA VIOLENCE de Manuel Schapira et Delphine de Vigan**

Mercredi 27 avril à 20h30

Toute la programmation sur www.maisons-alfort.fr
(rubrique théâtre et cinéma) ou
www.theatredemaisons-alfort.org

Théâtre

Mosaïques (Danse)

Samedi 9 avril à 20h45
à Debussy

Ballet Julien Lestel

Après une carrière dans les plus grands ballets européens, Julien Lestel nous propose avec ses 11 danseurs une écriture toute en puissance et beauté, reflétant la diversité de sa carrière et valorisant la richesse de cette multiplicité.

Jeu (Jeune public)

Mercredi 13 avril
à 15h30 au NECC

Le réveil sonne, c'est le premier jour d'école pour Basile ! Et tout pour ce petit garçon à l'imaginaire débordant est prétexte à jouer... Inspiré de l'histoire du metteur en scène, ce spectacle est un plaidoyer pour l'imaginaire des enfants.

Les Filles aux mains jaunes (Théâtre)

Vendredi 15 avril à 20h45 à Debussy

1915, la Première Guerre mondiale fait rage. Dans une usine quatre « Filles aux mains jaunes », fabriquent des obus. Dans l'enfer d'une industrie aux conditions de travail



Les Filles aux mains jaunes

inhumaines, ces ouvrières découvrent l'inégalité sociale, mais aussi la solidarité et une liberté du corps et de l'esprit.

Agnès Jaoui (Musique du monde)

Samedi 23 avril à 20h45 à Debussy

El trio de mis amores

L'itinéraire de comédienne et réalisatrice d'Agnès Jaoui l'a régulièrement conduite vers des pistes musicales. Son attirance pour les rythmes et mélodies latinos est devenue irrésistible... Elle sublime douze chansons d'amour vibrantes, accompagnée de sus amores.

Médiathèques et Bibliobus

Médiathèque André Malraux

4, rue Albert Camus. Entrée gratuite et inscription obligatoire à l'accueil du mardi au samedi ou au 01 43 76 30 77.

■ Spectacle « Ma maison fait clic clac »

À partir de 6 mois
Samedi 9 avril à 10h et à 11h15

■ Des histoires et des bricoles, atelier « Apprentis jardiniers »

À partir de 7 ans
Mercredi 13 avril de 14h30 à 16h30

■ Club ado

À partir de 13 ans
Vendredi 22 avril, de 17h à 19h

■ Boutchou contes

Pour les tout-petits, jusqu'à 3 ans
Mercredi 11 mai à 10h30

Médiathèque du Centre

34-36, avenue du Professeur Cadot. Entrée gratuite et inscription au 01 43 96 24 48.

■ Des histoires et des bricoles, atelier « Apprentis jardiniers »

À partir de 7 ans
Samedi 9 avril de 14h30 à 16h30

■ Heure du conte

De 3 à 7 ans
Mercredi 13 avril à 16h30

Bibliobus

■ Des histoires et des bricoles, atelier « Apprentis jardiniers »

À partir de 7 ans
• Quartier Les Planètes : impasse Saint-Maur Mardi 19 avril à 17h
• Quartier d'Alfort : 1, rue du Maréchal Juin Mercredi 20 avril à 14h
• Quartier d'Alfort : rue Bourgelat Samedi 23 avril à 14h



DÉCOUVRE LES DERNIERS COUPS DE CŒUR DU CLUB ADO !

■ Blue period de Tsubasa Yamaguchi (manga)

Peindre pour exister - Par Rémi

Des personnages profondément humains qui tentent de se trouver à travers l'art. Des dessins magnifiques où chaque planche est réfléchie. Vraiment, un coup de cœur.

■ La quête d'Ewilan : d'un monde à l'autre de Pierre Bottero (roman)

Une plongée dans un monde magique - Par Clara

On suit Camille, 13 ans, qui découvre un monde parallèle au nôtre, Gwendalavir et son véritable nom : Ewilan. Des rebondissements toutes les cinq pages, on ne peut plus lâcher le livre !

■ La trilogie des gemmes de Kerstin Gier (roman)

Un passe-temps ! - Par Léa

Cette trilogie est une vraie merveille. Entre amour et voyage dans le temps, la vie de Gwen est une véritable aventure. Ces romans sont de véritables passe-temps.

■ Born to Be On Air ! de Samura Hiroaki (manga)

Pour tous les amoureux de la radio - Par Gabrielle

Enregistrée à son insu, Minare Koda, découvre le lendemain sa voix sur les ondes d'une station de radio. Le directeur d'antenne, auteur de la duperie, la convainc de changer son destin...

■ Les Profs de Pierre-François Martin-Laval (film)

L'adaptation de la BD

Par Pierre-Louis

Pour ceux qui ont aimé la BD, vous allez beaucoup aimer le film. Le caractère a été bien respecté pour chaque personnage.

Séance du 17 mars 2022

Les principales décisions du dernier Conseil municipal

Non aux fermetures de classe !

Pour faire suite aux prévisions de fermeture de classe annoncées par la directrice académique des services de l'Education nationale du Val-de-Marne pour l'année scolaire 2022/2023, le Conseil municipal s'est opposé à la fermeture d'une classe à la maternelle Paul Bert, à la fermeture conditionnelle d'une classe à la maternelle Herriot et d'un moyen supplémentaire à l'élémentaire Jules Ferry. Le Conseil s'est également opposé au projet du Rectorat de fermer une classe de 6^e et de 3^e au collège Herriot.

AFFAIRES SCOLAIRES

Classes de découvertes

Chaque année, la Ville de Maisons-Alfort organise 26 classes de découvertes sur des thématiques variées proposées à toutes les écoles élémentaires en fonction des choix émis par les services de l'Inspection de l'Education nationale. Le Conseil municipal a approuvé le lancement d'un appel d'offres permettant de désigner le prestataire qui sera amené à organiser ces classes de découvertes.

AFFAIRES TECHNIQUES

Ecopâturage

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'écologie urbaine, la Ville procède à l'entretien de certains de ses espaces verts en utilisant la technique de l'écopâturage réalisé par des chèvres et des moutons. Les animaux sont installés sur une parcelle située sur les buttes du Fort de Charenton, la Ville ayant passé une convention avec la Gendarmerie. Afin d'accroître le confort des animaux et de rendre plus qualitatif l'entretien des buttes du Fort, le Conseil municipal a approuvé l'extension de la parcelle affectée à l'écopâturage désormais portée à 33.190 m².

Aménagement du Centre-ville

Pour compléter l'aménagement du Centre-ville, la Ville projette de faire construire un ensemble immobilier mixte sur le site actuellement occupé par le Centre Technique Municipal situé 5-11 rue Pierre Sépard dont le bâtiment est devenu vétuste et énergivore. La nouvelle construction abritera l'accueil des services techniques municipaux en rez-de-chaussée et des logements en étage, dans un souci d'intégration au tissu urbain actuel. Afin de permettre la concrétisation de ce projet, le Conseil municipal a approuvé le déclassement de la parcelle occupée par le Centre Technique.

AFFAIRES FINANCIÈRES

Subventions sportives

Pour 2022, le Conseil départemental du Val-de-Marne a alloué à la Ville de Maisons-Alfort au titre du fonctionnement des associations sportives locales une somme de 22 709,60 euros qui a été répartie entre les associations sportives maisonnaises.

Pratique de l'escalade

Le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase des Juilliottes à l'association Escalade Maisons-Alfort afin qu'elle puisse accéder au mur d'escalade qui y est installé et proposer ainsi aux Maisonnais de pratiquer cette activité.

Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine

Afin de s'associer à l'élan de solidarité en faveur des Ukrainiens durement touchés par l'offensive armée menée par la Russie en Ukraine, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 euros à la Fédération nationale de Protection Civile qui intervient dans l'organisation des secours et l'acheminement de matériel médical et dons collectés en France pour venir en aide aux Ukrainiens.

Vote du budget primitif de l'exercice 2022

Le budget primitif s'équilibre en mouvements réels comme suit pour l'exercice 2022 :

BP 2022	RECETTES	DÉPENSES
Fonctionnement	67.315.000 €	73.493.000 €
Investissement ⁽¹⁾	14.948.000 €	8.770.000 €
TOTAL	82.263.000 €	82.263.000 €

Ratios réglementaires du budget primitif de l'exercice 2022 :

Article R2313-1 du CGCT	Valeur
Population DGF (DGF 2020)	56.916
1- DRF/Population	1.108 €
2- Produit des impositions directes/Population	584 €
3- RRF/Population	1.278 €
4- Dépenses d'équipement brut/population	201 €
5- Encours de dette/Population	451 €
6- DGF/Population	119 €
7- Dépenses de personnel/DRF	59,8 %
8- DRF + Remboursement de la dette en capital/RRF	91,4 %
9- Dépenses d'équipement brut/RRF	15,7 %
10- Encours de la dette/RRF	35,3 %

Fiscalité communale : vote du taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2022

Les taux d'imposition votés par le Conseil municipal sont sans augmentation pour 2022 par rapport à 2021 et restent fixés à :

Taxe d'habitation	27,52 %
Taxe foncière bâtie (taux départemental voté en 2020 compris)	22,29 %
Taxe foncière non-bâtie	22,09 %



Avril

SAMEDI 9

CSC Les Planètes – journée

Visite de la ville de Samois-sur-Seine

Proposée par l'ARL

SAMEDI 9

Eglise Sainte-Agnès 15h

Concert pour le temps de la Passion « Via Crucis »

Proposé par l'AASAA

DIMANCHE 10

Stade Delaune 8h30-18h

Meeting d'athlétisme

Organisé par l'ASA athlétisme

DIMANCHE 10

NECC 15h

Concert des élèves

Proposé par l'EMMA

DIMANCHE 10

Eglise Notre-Dame du Sacré-Cœur 16h30

Concert Haydn

Académie Lyrique Compagnie de Paris

MARDI 12

Théâtre Debussy 14h30

Conférence « L'âme des villes : New-York en littérature et en musique »

Par M. Roy-Camille

Organisée par l'UIA

VENDREDI 15 AVRIL

Espace Loisirs des Juilliottes 14h30

Rencontre autour du livre

Organisée par INFO-Séniors

DIMANCHE 17

CSC La Croix des Ouches 9h-13h30

Don du sang

Organisé par l'EFS

MERCREDI 20

EnvA 17h30

Conférence « Louis Pasteur, l'homme derrière la vaccination »

Par David Dubayle

Organisée par l'UIA

JEUDI 21

Espace Loisirs du Centre 9h30

Code de la route

Organisé par INFO-Séniors et Les Amis de la Gendarmerie

DIMANCHE 24 AVRIL

CSC La Croix des Ouches 9h à 12h15

Rencontres philatéliques

Organisées par l'APMASM

Mai

DIMANCHES 1^{er}, 8, 22 ET 29

Stade Cubizolles à partir de 9h

Championnat de France National 3 de tennis

Entrée libre

Organisé par le MATC

JEUDI 12

Théâtre Debussy 14h30

Conférence « L'Opérette viennoise »

Par M. Roy-Camille

Organisée par l'UIA

VENDREDI 13

Moulin Brûlé 14h-18h

Bal du Moulin Brûlé

Organisé par INFO-Séniors

INFO-PARENTS

Jeudi 14 avril à 19h

« Les usages de drogues licites et illicites »

Venez échanger avec Sandra Mélisse, psychologue clinicienne et Ludovic Grellier, infirmier, tous deux inter-

venants de la consultation « jeunes consommateurs ». En collaboration avec Drogues et Société (IAP)

Jeudi 28 avril de 15h à 19h

Après-midi « Jeux en famille »

Mercredi 4 mai à 10h30

Atelier « P'tits contes en famille »

Partagez des contes, des histoires et des comptines.

> 83 rue Jean Jaurès. La participation à ces ateliers est uniquement sur inscription. Renseignements au 01 75 37 97 52 omc.infoparents@gmail.com

Retrouvez toutes les autres informations culturelles, théâtre, cinéma, conservatoire, médiathèques, pages 34 et 35

Libre expression des groupes politiques représentés au Conseil municipal de Maisons-Alfort

L'Écologie en actions !

Il y a ceux qui parlent et font de grands discours et ceux qui agissent réellement en matière d'écologie. De longue date, la majorité municipale s'est engagée en faveur d'une politique écologique ambitieuse et concrète.

Après avoir été une ville pionnière en matière de géothermie – avec un réseau qui poursuit son expansion et chauffe désormais 40% des logements et équipements publics –, la Majorité poursuit résolument ses actions en faveur d'une transition énergétique durable avec le lancement de la première ferme solaire urbaine d'Ile-de-France. 65 000 m² de panneaux photovoltaïques seront progressivement installés sur les toits des bâtiments municipaux et de Maisons-Alfort Habitat permettant une production d'énergie 100% verte et locale.

Maisons-Alfort Habitat mène aussi un programme ambitieux de rénovation et d'isolation thermique de son patrimoine pour plus de confort et des économies d'énergie pour les familles. Après les travaux réalisés aux 70-72 rue Victor Hugo, d'autres sont engagés aujourd'hui aux Planètes. Du

concret encore. Et nous veillons à ce que les autres bailleurs sociaux entretiennent durablement leur patrimoine, avec un suivi attentif de la réhabilitation des tours Carnot.

Du concret toujours avec :

- Le maraîchage municipal pour approvisionner nos crèches en circuit court et local
- L'écopâturage pour l'entretien des espaces verts
- La végétalisation du cimetière et de nouvelles écoles
- Des zones refuge pour les oiseaux et la biodiversité
- La réduction des déchets (Défi Familles 0 Déchet, distribution de poules)
- Le programme 1 000 arbres

Et très bientôt, la Maison de l'Environnement ouvrira ses portes pour accompagner les Maisonnais dans leurs démarches écocitoyennes.

Le Groupe de la Majorité Municipale
« Maisons-Alfort d'abord »

.....

Texte des élus du groupe « Maisons-Alfort Ensemble, Écologie et Solidarité » non transmis dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil municipal.

Osons l'écologie !

Au sommet de la terre de Johannesburg en 2002, le président Chirac a dit : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Notre planète ne va pas mieux et le maire de Maisons-Alfort continue de regarder ailleurs ! Comment justifier qu'une commune de 56 000 habitants n'ait pas un adjoint au maire chargé de l'écologie à temps plein ? Comment madame le maire peut-elle conserver cette délégation tout en faisant sérieusement son travail de Maire en même temps ? Cela n'est pas sérieux, Maisons-Alfort mérite un élu dédié à 100% à cet enjeu crucial qui impose des solutions.

L'adjoint devra concerter les Maisonnais pour bâtir un « Plan Ecologie » dont le socle sera un Conseil de l'environnement composé d'habitants de chaque quartier, ainsi que de personnalités qualifiées.

Au Sommet de la Terre à Rio, les États se sont accordés sur un programme d'actions de développement durable pour le 21^{ème} siècle : l'Agenda 21. Notre ville mérite un Agenda 21, comme il

y en a dans de nombreuses communes, dont Vincennes. Loin d'un outils marketing vide de sens, il permettra de poser les jalons d'une vision à long terme, cohérente et globale, pour le développement durable de notre ville.

Le Plan Ecologie devra sensibiliser et former les plus jeunes aux enjeux du climat et de l'environnement. Une « brigade verte » composée par exemple de bénévoles associatifs et d'enseignants à la retraite, pourront créer des événements pour apprendre à nos enfants que nous n'avons qu'une seule planète, et comment la protéger.

Ces propositions ne coûtent rien, il faut juste avoir la volonté de les mettre en place. Malheureusement, cela ne semble pas au programme de la majorité municipale !

Thomas Maubert
« Maisons-Alfort Passionnement »
t.maubert@maisonsalfort-passionnement.fr



PHARMACIES DE GARDE

10 avril : Pharmacie des Planètes

141, rue Marc Sangnier

17 avril : Pharmacie Balteau

76/78, avenue Gambetta

18 avril : Pharmacie Berdugo Borgnon

62, avenue du Général Leclerc

24 avril : Pharmacie de la Santé

59, avenue du Général Leclerc

1^{er} mai : Pharmacie Chatap

24, Cours des Juilliottes

8 mai : Pharmacie Jean Jaurès

139, rue Jean Jaurès

PERMANENCE DE VOTRE DÉPUTÉ

La prochaine permanence du député de Charenton, Joinville, Maisons-Alfort et Saint-Maurice, se tiendra le **mercredi 13 avril à partir de 16h** à l'Hôtel de ville de Maisons-Alfort.



ÉTAT CIVIL

Décembre

Naissances : PROST Timothé, MBAKOP Raphaël, PETIT Noémie, AKOMAN Mathis, AZIZ Lucas, SANNAUR Isaac, FINTINA Gabriel, SULTAN Eliel, TRABELSI Asnath, ADIN Asayah, NAILI Amine, XU Alice, TREMISI Liv, TEBAÏ Saïf-Eddine, BEN TAHER Bédis, ZANETTI Iris, PEROSHCHUK Erica, HUNG Amélie, FUSILLIER Sara, RICCARDI Pia, JIMENEZ BOUDJEMLINE Chloé, WAKEFIELD Théo, WAKEFIELD Maïa, COMBRES Clarisse, BARTKOWIAK Romy.

Mariages : BACCOUCHE Amira et HAJ SALAH Wael, BADSI Ali et BOUZIANE Khadidja, CHEN David et ZHANG Jennifer, DETHIER Clément et BELLOT Clémentine, DUSSAUBY Sébastien et BARANDELLA Isabelle, ESPERANDIEU Priscille et DARTY Olivier, FHIMA Salem et RABAUD Emmie, VIROLLE Benjamin et BOUNINE Aurélie, WALBERT Michaël et MOREAU Florence.

Décès : BERDAH Chalom-André, BURIEZ Christian, SACO SANCHEZ Maria De Los Dolores Montserrat épouse CANTALAPIEDRA, LOUIS-CHARLES Jean-Ronald, MAZUEL Jean-Louis, MARCOS RAMOS Eugenio, MERCIER Gisèle épouse SCHNECK, MORVANT Ginette épouse LAUNAY.

Janvier

Naissances : BIAMOU-NGAPMOU YOKE Lennoon, COHEN Léa, ROBIN Marcus, HOLL Melia, ZOUGGARI OULD ARBI Nael, BERJAOUI Mariam, SEMBOLA MBULA Anna, ROBIN Clovis, GARGOUCH Nour, KHELLAF Iris, COUTEAU Cara, ISSAAD Sarah, DIENE Tahir, PIZARD Théo, ROBERT Cléo, DAHAN Ethel, OUKI PLOUVIEZ Thalia, TOP Mamour, PRAT Martin, GALLI Tom, DODINOT Nino, VIEU HANAFY Carla, ZAFRANY Hailey, HBAIB Tasnym, EYEGHE MINKO Chloé, TADJINE Aylene, DOSSO Maryam, HARBONNIER Tauan, TRIA Mayane, DIOT MONEGER Mathys, CHOLET Malo, GARCIA Camille, ZOUAOU Camille, LE Adonis.

Mariages : DA SILVA Celestino et FENG Fanyu, NGUYEN Deborah et HAGGEGE Yaniv, BERTHIER Edouard et HABERT Laurène, BILLIOTTE Xavier et REMOND Maylis, MASSELOT Antoine et NICOLAS Andréa, KESANG CHODEN et NGAWANG JIMBA, CARBONEL Cyrille et DELEUSE Stéphane, KHALFI Imane et HAI Yassine.

Décès : MAZARGUIL Cyrille, DE SAINT JORES Josiane épouse RODRIGUEZ, GUITTET Sébastien, PIERRE Josiane épouse MINARD.



COLLECTES DE DÉCHETS

Collecte des déchets toxiques

Marché de Charentonneau : samedis 7 mai et 4 juin de 8h à 12h.

Marché du Centre : dimanche 17 avril de 8h à 12h.

Déposez vos biodéchets en faisant votre marché

Une collecte des biodéchets (épluchures, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs, fleurs, etc.) est organisée sur les marchés de la Ville par le Territoire *Paris Est Marne&Bois*. Vous pouvez ainsi y déposer vos déchets alimentaires préalablement triés chez vous grâce à un bioseau distribué gratuitement par le Territoire tandis que les commerçants peuvent y jeter directement leurs biodéchets en fin de marché. Les Maisonnais qui souhaitent s'en procurer peuvent faire une demande directement auprès du Territoire par e-mail à environnement@pemb.fr ou par téléphone au 01 48 71 59 13. Ils seront par la suite recontactés pour une prise de rendez-vous pour une livraison à domicile selon leurs disponibilités.

Service de Collecte des encombrants et des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Territoire *Paris Est Marne&Bois* est en charge du ramassage des encombrants à Maisons-Alfort. La procédure de rendez-vous mise en place par le Territoire est à l'identique de celle de la Ville. Ainsi, si vous souhaitez déposer des encombrants, la collecte s'effectue uniquement sur rendez-vous par téléphone au **01 84 23 51 51** ou par e-mail à encombrants@pemb.fr. En cas de problème ou de difficulté, vous pouvez appeler les services techniques de la Ville au **01 43 96 77 25**, qui se tiennent à votre disposition pour vous conseiller, vous orienter et vous assister dans vos démarches.

Déchetterie

Afin de connaître la déchetterie la plus proche de chez vous, veuillez contacter les services du territoire *Paris Est Marne&Bois* au **01 48 71 59 13** ou par e-mail environnement@pemb.fr, ou bien consulter le site internet du territoire : parisestmarnebois.fr. Un justificatif de domicile et une pièce d'identité vous seront demandés.

BROCANTES

Contrairement à ce qui a été mentionné dans le magazine municipal du mois de mars n°506, la brocante organisée par le Lions Club ne se tiendra pas le dimanche 24 avril. Une date vous sera prochainement communiquée sur cette page ainsi que sur les autres supports de la Ville. Nous nous excusons pour cette erreur.

LA POSTE



Le bureau de Poste Ecole Vétérinaire, situé au 28 avenue du Général de Gaulle fait actuellement l'objet de travaux de rénovation en vue notamment d'améliorer l'accueil des usagers, et ce, jusqu'au lundi 25 avril inclus. Ils nécessiteront la fermeture du bureau de Poste. Durant cette période, les Maisonnais sont invités à réaliser leurs opérations bancaires et retraits de colis ou lettres recommandées au bureau de Poste Principal, situé au 28 avenue du Professeur Cadot.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h30.

BESOIN D'AIDE

POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE ?

Le CCAS vous accompagne avec

Aidants Connect

un nouveau service qui a pour but d'effectuer
vos démarches administratives en ligne
à votre place et en votre présence.

SERVICE GRATUIT

et accessible à tous les Maisonnais
sur rendez-vous auprès du **CCAS 01 43 96 77 04**

